

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, February 25, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:16 p.m. [ET] to study Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

**Senator David M. Arnot** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good evening, honourable senators. I declare open this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. My name is David Arnot, and I'm a senator from Saskatchewan.

I invite colleagues to introduce themselves.

**Senator Batters:** Senator Denise Batters from Saskatchewan.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Julie Miville-Dechêne from Quebec.

**Senator Clement:** Bernadette Clement from Ontario.

**Senator Oudar:** Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

**Senator Prosper:** Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

**Senator Busson:** Welcome. I'm Bev Busson, senator from British Columbia.

**Senator Pate:** Welcome. I am Kim Pate, and I live here on the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinabe Nation.

**Senator Simons:** Senator Paula Simons, and I come from Treaty 6 territory.

**Senator K. Wells:** Kristopher Wells, Alberta, also Treaty 6 territory.

**The Chair:** Senators, before we go any further, Senator Pate gave me the sad news that Tona Mills — this bill is presented in her name — originally from Comox First Nation on Vancouver Island, passed away on Thursday, February 19. I ask members of the committee and those in the room to stand for one minute of silence in her name and honour.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 25 février 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

**Le sénateur David M. Arnot** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonsoir, honorables sénateurs. Je déclare ouverte cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Je m'appelle David Arnot et je suis un sénateur de la Saskatchewan.

J'invite mes collègues à se présenter.

**La sénatrice Batters :** Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Julie Miville-Dechêne, du Québec

**La sénatrice Clement :** Bernadette Clement, de l'Ontario.

**La sénatrice Oudar :** Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Prosper :** Paul Prosper, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kmaq.

**La sénatrice Busson :** Bienvenue. Je suis Bev Busson, sénatrice de la Colombie-Britannique.

**La sénatrice Pate :** Bienvenue. Je m'appelle Kim Pate et je vis ici, sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

**La sénatrice Simons :** Sénatrice Paula Simons, et je viens du territoire visé par le Traité n° 6.

**Le sénateur K. Wells :** Kristopher Wells, de l'Alberta, également du territoire visé par le Traité n° 6.

**Le président :** Mesdames et messieurs les sénateurs, avant d'aller plus loin, la sénatrice Pate m'a annoncé la triste nouvelle du décès de Tona Mills — ce projet de loi est présenté en son nom —, originaire de la Première Nation de Comox, sur l'île de Vancouver, survenu le jeudi 19 février. J'invite les membres du comité et toutes les personnes présentes dans la salle à se lever pour observer une minute de silence en son honneur.

*(Those present then stood in silent tribute.)*

Thank you, everyone.

Senator Pate, is there anything you would like to say concerning Ms. Tona Mills?

**Senator Pate:** Thank you. I would like to think she and Senator Josée Forest-Niesing, who was the initiator of this bill originally, are now guiding us from the spirit world. Thank you.

**The Chair:** Honourable senators, we are meeting to continue our study of Bill S-205, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

For our first panel tonight, we are pleased to welcome Mr. Mervin Thomas, Chief Executive Officer, Circle of Eagles Lodge Society; Joseph Tsannie, Vice Chief, Prince Albert Grand Council, Treaty 6 territory; and Kory Wilson, Chair, BC First Nations Justice Council.

Thank you for joining us here today. We will begin with opening remarks from each witness. I ask you to limit your remarks to five minutes or so. Following that, we will enter into questions from the senators.

**Mervin Thomas, Chief Executive Officer, Circle of Eagles Lodge Society:** Thank you for that opening. Condolences and honour to those mentioned.

I wish to start by acknowledging the traditional territory of the Algonquin people.

My name is Merv Thomas. I am Nehiyaw Cree from Pelican Lake First Nation in Saskatchewan, Treaty 6. I am glad to see a lot of Treaty 6 people represented here.

I now live in Vancouver, B.C., and have for the past 36 years. I am reminded that I do not miss the snow and the cold. I have turned into a big wuss.

My greatest role and responsibilities are those of “Papa,” the name my grandson calls me as I continue to raise him. He has taught me so much about unconditional love and understanding, as he is living with ADHD.

My other roles are as the Chief Executive Officer of the Circle of Eagles nationally and the Chief Executive Officer of the Circle of Eagles Lodge Society, or COELS.

Our primary mandate at COELS is to assist federally released Indigenous brothers, sisters and relatives to successfully make the transition from prison to community. We’ve been doing this for the past 55 years; it will be 56 years in May. We’ve

*(Les personnes présentes se lèvent pour observer une minute de silence.)*

Merci à tous.

Sénatrice Pate, souhaitez-vous dire quelques mots sur Mme Tona Mills?

**La sénatrice Pate :** Merci. J’aime à penser qu’elle et la sénatrice Josée Forest-Niesing, qui était à l’origine de ce projet de loi, veillent sur nous désormais depuis l’au-delà. Merci.

**Le président :** Honorables sénateurs, nous nous réunissons pour poursuivre notre étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Pour notre premier groupe de témoins ce soir, nous sommes heureux d’accueillir M. Mervin Thomas, chef de la direction, Circle of Eagles Lodge Society; Joseph Tsannie, vice-chef, Grand conseil de Prince Albert, territoire du Traité n° 6; et Kory Wilson, président, Conseil de la justice des Premières Nations de la C.-B.

Merci d’être présents parmi nous aujourd’hui. Nous commencerons par les remarques liminaires de chaque témoin. Je vous demande de limiter vos remarques à environ cinq minutes. Ensuite, nous passerons aux questions des sénateurs.

**Mervin Thomas, chef de la direction, Circle of Eagles Lodge Society :** Merci de cette introduction. Mes condoléances et mon profond respect à toutes les personnes mentionnées.

Je tiens tout d’abord à souligner que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel du peuple algonquin.

Je m’appelle Merv Thomas. Je suis un Cri nehiyaw de la Première Nation de Pelican Lake, en Saskatchewan, Traité n° 6. Je suis heureux de voir ici de nombreux représentants du Traité n° 6.

Je vis maintenant à Vancouver, en Colombie-Britannique, depuis 36 ans. Je me rends compte que la neige et le froid ne me manquent pas. Je suis devenu un grand trouillard.

Mon rôle et mes responsabilités les plus importants sont ceux de « papa », le nom que me donne mon petit-fils que je continue d’élever. Il m’a beaucoup appris sur l’amour inconditionnel et la tolérance, car il est atteint de TDAH.

Mes autres fonctions sont celles de directeur général du Circle of Eagles à l’échelle nationale et de chef de la direction de la Circle of Eagles Lodge Society, aussi appelée COELS.

Notre mission principale au COELS est d’aider nos frères, sœurs et parents autochtones sortis de prison fédérale à réussir leur transition de la prison à la communauté. Nous faisons cela depuis 55 ans; cela fera 56 ans en mai. Nous avons aidé avec

successfully assisted many to return to their homes and communities in a safe manner. Many of them are successfully raising their own children and grandchildren.

We provide numerous programs and services to those who are considered high-risk by the system, which includes dangerous offenders, long-term supervision orders, tandem, stat release with residency and high-need individuals, such as those with mental health issues and addictions. We have worked with many who have experienced long-term segregation.

In 2000, we began to expand our programs and services. Today, we operate two federal community residential facilities — halfway houses. We just bought another building for second-stage housing. We have a pre-employment program and a food program that goes to feed the homeless and Elders in our community. The brothers feed the homeless and the sisters feed the Elders.

We provide land-based healing through our canoe program, using a traditional seagoing canoe that we built in the early 2000s.

We have Elders, Sweat Lodge Ceremonies and Sacred Fires. We take the brothers, sisters and relatives to morning spirit baths, and we also provide many other ceremonies, such as the Sacred Pipe Ceremony.

Our philosophy is based on traditional values of kinship, respect, love, compassion, empathy, restorative justice and accountability.

In the early 2000s, we had a section 84 worker; however, her contract was pulled as she began to work within the institutions. We continued to do our work with limited capacity. We review files today, and we continue to meet with people inside the system to prepare them for release into community.

Two years ago, we received some funding from the Law Foundation of British Columbia to support the revitalization of Indigenous legal traditions through section 84 of the Corrections and Conditional Release Act, or CCRA. Although the work began in British Columbia, the issues we encounter are national in scope.

succès de nombreuses personnes à retourner chez elles et dans leur communauté en toute sécurité. Beaucoup d'entre elles élèvent avec succès leurs propres enfants et petits-enfants.

Nous offrons de nombreux programmes et services aux personnes considérées comme à haut risque par le système, notamment les délinquants dangereux, ainsi que les personnes qui font l'objet d'une ordonnance de surveillance de longue durée, qui sont assujetties à une surveillance en tandem, qui bénéficient d'une libération d'office assortie d'une assignation à résidence ou qui ont des besoins élevés, comme celles qui souffrent de troubles mentaux ou de toxicomanie. Nous avons travaillé avec de nombreuses personnes qui ont connu l'isolement de longue durée.

En 2000, nous avons commencé à élargir nos programmes et nos services. Aujourd'hui, nous gérons deux centres résidentiels communautaires fédéraux, c'est-à-dire des maisons de transition. Nous venons d'acheter un autre immeuble qui servira de maison de deuxième étape. Nous avons mis en place un programme de préparation à l'emploi et un programme alimentaire qui vient en aide aux sans-abri et aux aînés de notre communauté. Nos frères nourrissent les sans-abri et nos sœurs nourrissent les aînés.

Nous proposons des services de guérison axés sur la terre dans le cadre de notre programme de canoë. Nous utilisons un canoë de mer traditionnel que nous avons construit au début des années 2000.

Nous pouvons compter sur nos aînés et nous tenons des cérémonies de la suerie et de feux sacrés. Nous convions nos frères, nos sœurs et nos parents à des bains spirituels matinaux. Nous organisons également de nombreuses autres cérémonies, comme la cérémonie du calumet sacré.

Notre philosophie repose sur les valeurs traditionnelles que sont la fraternité, le respect, l'amour, la compassion, l'empathie, la justice réparatrice et la responsabilité.

Au début des années 2000, nous avions une employée dont le poste relevait de l'article 84. Cependant, son contrat a été résilié lorsqu'elle a commencé à travailler au sein des institutions. Nous avons continué à faire notre travail avec des moyens limités. Aujourd'hui, nous examinons les dossiers et continuons à rencontrer les personnes détenues afin de les préparer à leur libération dans la communauté.

Il y a deux ans, nous avons reçu des fonds de la Law Foundation of British Columbia afin de soutenir la revitalisation des traditions juridiques autochtones au titre de l'article 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Bien que ce travail ait débuté en Colombie-Britannique, les enjeux auxquels nous sommes confrontés ont une portée nationale.

That same year, in partnership with the Correctional Service Canada, or CSC, we gathered key stakeholders to begin to address section 84. Together, we hosted a national gathering of experts and stakeholders last fall, when participants agreed that the current section 84 process has significant room for improvement. In response, we are developing three practical toolkits — one for communities; one for brothers, sisters and relatives; and one for CSC staff.

We have also signed an MOU, or memorandum of understanding, with CSC to conduct research to strengthen the section 84 process. At the same time, we are also negotiating a section 81 agreement. Section 81 was created so Indigenous communities could take a leading role in the custody, care, healing and reintegration of our own people, guided by Indigenous laws, protocols and the teachings of our Elders.

Currently, CSC section 81 agreements leave most of the legal authority in the hands of CSC. We believe that is not what Parliament intended when it created section 81. We are embarking on a negotiation with CSC to establish a section 81 healing lodge in Vancouver.

At the section 81 summit, held last week in Vancouver, the Elders and the delegates provided us with key recommendations on moving forward with section 81. Minister Gary Anandasangaree and my board of directors have challenged us to have the contract completed by March 31. That will be a very fast turnaround.

Based on the current section 81 agreements, only women who are considered a low public safety risk would be considered for section 81 in our facility. All other women would be excluded based on CSC criteria and the current negotiated agreements.

Our organization intends to take a new approach, to build a new relationship with CSC that fulfills their mandate for public safety and keeps the promise of Indigenous authority over all Indigenous sisters and relatives who want access to our programs and services.

In closing, we strongly believe that Indigenous Peoples must lead and implement these initiatives — nothing for us without us. Much love and respect from me — Merv, Papa and CEO.

La même année, en partenariat avec le Service correctionnel du Canada, ou SCC, nous avons réuni les principaux intervenants afin de commencer à examiner l'article 84. Ensemble, nous avons organisé un rassemblement national d'experts et d'intervenants l'automne dernier, au cours duquel les participants ont convenu que le processus actuel prévu à l'article 84 pouvait être considérablement amélioré. En réponse, nous élaborons actuellement trois trousseaux pratiques : une pour les communautés, une pour nos frères, nos sœurs et nos parents, et une pour le personnel du SCC.

Nous avons également signé un protocole d'entente avec le SCC afin de mener des recherches visant à renforcer le processus prévu à l'article 84. Parallèlement, nous négocions un accord au titre de l'article 81. L'article 81 a été créé pour que les communautés autochtones puissent jouer un rôle de premier plan dans la garde, la prise en charge, la guérison et la réintégration de nos propres membres, en se fondant sur les lois et les protocoles autochtones ainsi que sur les enseignements de nos aînés.

Actuellement, les accords avec le SCC au titre de l'article 81 confèrent la plupart des pouvoirs juridiques au SCC. Nous estimons que ce n'est pas ce que le Parlement avait prévu lorsqu'il a créé l'article 81. Nous entamons des négociations avec le SCC afin d'établir un pavillon de ressourcement au titre de l'article 81 à Vancouver.

Lors du sommet sur l'article 81, qui s'est tenu la semaine dernière à Vancouver, les aînés et les délégués nous ont fait part de leurs principales recommandations pour donner suite à cette disposition. Le ministre Gary Anandasangaree et le conseil d'administration de mon organisation nous ont mis au défi de conclure le contrat d'ici le 31 mars. Ce sera un délai très court.

Selon les accords actuels au titre de l'article 81, seules les femmes considérées comme présentant un faible risque pour la sécurité publique seraient admissibles aux mesures prévues à l'article 81 dans notre établissement. Toutes les autres femmes seraient exclues selon les critères du SCC et les accords négociés actuels.

Notre organisation a l'intention d'adopter une nouvelle approche pour établir une nouvelle relation avec le SCC qui lui permettra de remplir son mandat en matière de sécurité publique tout en respectant la promesse de reconnaître la compétence autochtone en ce qui concerne les sœurs et les parents autochtones qui souhaitent avoir accès à nos programmes et services.

Pour conclure, nous sommes convaincus que les peuples autochtones doivent diriger et mettre en œuvre ces initiatives — comme le veut le principe « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ». Avec tout mon cœur et mon respect, Merv, papa et PDG.

**Joseph Tsannie, Vice Chief, Prince Albert Grand Council:** Good afternoon, honourable senators. I come from a Dene community, Hatchet Lake Denesuline First Nation, Treaty 10 territory, but our office is located on Treaty 6 territory in Prince Albert.

First, condolences to Senator Pate on the passing of Tona Mills. Our communities and our leadership are grieving with you.

To the family of Tona, we send our condolences. It is very hard to think about their situation.

I am here to speak to the amendments to the Corrections and Conditional Release Act through Bill S-205 because Canada's correctional system has systemically failed Indigenous Peoples and because the act has become a vehicle for discrimination.

If we are honest about how deep the failure is, we have to ask: Can we fix a broken act? Or do we need to go back to one of the original options and create an entirely new legislative framework for Indigenous Peoples, grounded in the inherent right to self-government, which, today, we also speak of as the inherent right to self-determination?

I will ask a question, and I would like a written response to it and support from the senators. I put it to you today, as we consider amendments to this act: Who gave the authority to corrections over Indigenous Peoples? Did any of our Chiefs give that authority over our people to corrections, to determine what is best for our people? What was the intent of that transfer of our people to corrections?

Chief Coreen Sayazie of Black Lake Denesuline First Nation, a Treaty 8 nation, along with the Prince Albert Grand Council, which represents 12 northern Saskatchewan First Nations with 50,000 members — that's including Black Lake Dene Nation — and the Federation of Sovereign Indigenous Nations, National Chief of Assembly of First Nations Cindy Woodhouse Nepinak, were all at the December 17, 2025, Parole Board hearing at Kent Institution in Agassiz, B.C., where two parole members denied the release of Mr. Joey Toutsaint to his community and to his Chief, Chief Sayazie.

Joey's community and his leaders want him home now. Despite being tortured in structured intervention units for eight years, Joey continues to live today.

**Joseph Tsannie, vice-chef, Grand conseil de Prince Albert :** Bonjour, honorables sénateurs. Je viens d'une communauté dénée, la Première Nation des Dénésulines de Hatchet Lake, sur le territoire du Traité n° 10, mais notre bureau est situé sur le territoire du Traité n° 6, à Prince Albert.

Tout d'abord, nous offrons nos condoléances à la sénatrice Pate à la suite du décès de Tona Mills. Nos communautés et nos dirigeants partagent votre peine.

Nous adressons également nos condoléances aux membres de la famille de Tona Mills. Il est très difficile de penser à leur situation.

Je suis ici pour parler des modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, au moyen du projet de loi S-205. En effet, le système correctionnel canadien a systématiquement failli à ses obligations envers les peuples autochtones et cette loi est devenue un vecteur de discrimination.

Si nous sommes honnêtes quant à l'ampleur de l'échec, nous devons nous interroger : est-il possible de corriger une loi défailante? Devons-nous plutôt revenir à l'une des options initiales et créer un cadre législatif entièrement nouveau pour les peuples autochtones, qui se fonde sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, que nous lions aujourd'hui au droit inhérent à l'autodétermination?

Je vais vous soumettre une demande et j'aimerais obtenir une réponse écrite ainsi que l'appui des sénateurs. Je vous en parle aujourd'hui, alors que nous examinons les modifications à cette loi : qui a donné aux services correctionnels la compétence relativement aux peuples autochtones? L'un de nos chefs a-t-il donné ce pouvoir aux services correctionnels, afin qu'ils déterminent ce qui est le mieux pour nos membres? Quel était l'objectif de ce transfert de compétence aux services correctionnels en ce qui concerne nos membres?

La cheffe Coreen Sayazie de la Première Nation des Dénésulines de Black Lake, une nation signataire du Traité n° 8, ainsi que le Grand conseil de Prince Albert, qui représente 12 Premières Nations du Nord de la Saskatchewan comptant 50 000 membres, dont la nation dénée de Black Lake, la Fédération des nations autochtones souveraines et la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, Cindy Woodhouse Nepinak, étaient tous présents à l'audience de la Commission des libérations conditionnelles qui s'est tenue le 17 décembre 2025 à l'Établissement de Kent à Agassiz, en Colombie-Britannique. Deux membres de la commission ont refusé la libération de M. Joey Toutsaint pour qu'il soit pris en charge par sa communauté et sa cheffe, la cheffe Sayazie.

La communauté de Joey Toutsaint et ses dirigeants veulent qu'il rentre chez lui dès maintenant. Bien qu'il ait été torturé pendant huit ans dans des unités d'intervention structurée, M. Toutsaint continue de vivre aujourd'hui.

Joey is a strong Denesuline warrior. Joey is resilient, like his ancestors before him.

Chief Sayazie is requesting your support for the immediate release of Joey Toutsaint under the care of his community, leaders and Elders so they can immediately give him the love and care that he needs.

The Constitution does not establish Indigenous consent. The Indian Act did not give that authority. Treaties did not give that authority. Indigenous Peoples did not give Canada the authority for corrections over Indigenous Peoples.

Canada is failing Indigenous Peoples in the area of corrections. The mass incarceration of Indigenous people is a national crisis. It is also a moral and constitutional failure. Canada can't claim it doesn't know. Canada has been told repeatedly by its own institutions and processes. The Office of the Correctional Investigator and federal reporting have documented, year after year, that Indigenous people now account for about one third of those in federal custody.

Indigenous women have been driven to the edge of the system. The Correctional Investigator has publicly reported that Indigenous women are nearing 50% of federally sentenced women in custody. This is injustice. This is systemic discrimination.

With current tough-on-crime shifts, including proposed bail and sentencing reforms such as Bill C-14, the bail and sentencing reform act, the rate of incarceration of Indigenous people has been increasing at almost 1% per year since 1992, and there is a real risk that this crisis will continue to grow and not shrink.

Bill S-205 is important because it recognizes a central truth: Canada's correctional practices, including isolation-like conditions, are harming people, especially Indigenous people.

Public Safety Canada's own reporting acknowledges that CSC continues to struggle to operate structured intervention units, or SIUs, in a way that actually eliminates solitary confinement-like conditions, which was the stated reason that SIUs were created.

I wish to speak about Joey Toutsaint because his case shows what happens when the law promises Indigenous participation but the system treats it as optional. Mr. Toutsaint is a Dene man from Black Lake Denesuline First Nation and a member of

Joey Toutsaint est un puissant guerrier dénésuline. Il est résilient, comme ses ancêtres avant lui.

La cheffe Sayazie sollicite votre appui pour la libération immédiate de Joey Toutsaint, pour qu'il soit pris en charge par sa communauté, ses dirigeants et ses aînés afin qu'ils puissent immédiatement lui apporter l'amour et les soins dont il a besoin.

La Constitution n'établit pas le consentement des Autochtones. La Loi sur les Indiens n'a pas conféré cette compétence, pas plus que les traités. Les peuples autochtones n'ont pas donné au Canada la compétence relative aux services correctionnels à leur égard.

Le Canada manque à ses obligations envers les peuples autochtones dans le domaine correctionnel. L'incarcération massive des Autochtones est une crise nationale. C'est également un échec moral et constitutionnel. Le Canada ne peut pas prétendre ne pas être au courant. Ses propres institutions et processus le lui ont signalé à maintes reprises. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel et les rapports fédéraux ont établi, année après année, que les Autochtones représentent désormais environ un tiers des personnes détenues dans des établissements fédéraux.

Les femmes autochtones ont été poussées dans les marges de la société. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a publiquement rapporté que les femmes autochtones représentent près de 50 % des femmes purgeant une peine fédérale. C'est une injustice. C'est une discrimination systémique.

Alors que la tendance actuelle est au durcissement de la répression de la criminalité, notamment au moyen de réformes proposées en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine — par exemple, le projet de loi C-14, Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine —, le taux d'incarcération des Autochtones augmente de près de 1 % par an depuis 1992, et il existe un risque réel que cette crise continue de s'aggraver au lieu de s'atténuer.

Le projet de loi S-205 est important parce qu'il reconnaît une vérité fondamentale : les pratiques correctionnelles du Canada, notamment les conditions semblables à l'isolement, causent du tort à des personnes, en particulier aux Autochtones.

Les rapports de Sécurité publique Canada reconnaissent que le SCC continue d'éprouver des difficultés à gérer les unités d'intervention structurée de manière à éliminer réellement les conditions semblables à l'isolement, ce qui était la raison invoquée pour justifier la création de ces unités.

Je veux parler de Joey Toutsaint parce que son cas illustre ce qui se passe lorsque la loi promet la participation des Autochtones, mais que le système la traite comme si elle était facultative. M. Toutsaint est un Déné de la Première Nation des

Treaty 8. In December 2025, after a community assistance hearing at Kent Institution, the Parole Board denied him day parole. His nation was present and spoke in support of his day parole. Indigenous leaders and organizations were present. Elders spoke in support of Joey's release on day parole, and a structured, culturally grounded release plan was presented. Yet the decision making still reflected the same systemic patterns. Indigenous community planning is too often treated as secondary to CSC's involvement.

This is exactly where section 84 matters, because Parliament created section 84 so that when an Indigenous person expresses an interest in release to an Indigenous community, its Indigenous governing body can propose a plan for release and reintegration. But in Mr. Toutsaint's case, a core concern raised on appeal is that the plan was treated as problematic because it was developed without CSC's involvement.

Honourable senators, section 84 does not exist to make Indigenous communities dependent on CSC approval. Section 84 exists to enable Indigenous-led release planning to ensure that reintegration is supported by community responsibility. If CSC's absence becomes the reason a plan is discounted, then section 84 is being inverted, and its purpose is being undermined.

I want to underscore this. The parole test is not whether a person can thrive inside a maximum-security prison. The question is community risk — whether release would present an undue risk and whether release would support public safety through reintegration.

In Joey's case, the evidence is that he has endured extreme institutional harm, including over 3,000 days and counting of intermittent isolation, as recently as November 2025. That matters because it changes what "behaviour in custody" means. It changes what "participation" means. It changes what "risk" means.

When federal decision makers fail to grapple with how prison conditions, including isolation-like conditions, create crisis responses, they end up criminalizing trauma and treating institutional damage as proof that release is impossible.

That is a systemic failure.

Dénésulines de Black Lake, une nation signataire du Traité n° 8. En décembre 2025, après une audience sur le recours aux services de la communauté à l'Établissement de Kent, la Commission des libérations conditionnelles lui a refusé la semi-liberté. Sa nation était présente et elle s'est exprimée en faveur de sa semi-liberté. Des organisations et des dirigeants autochtones étaient présents. Des aînés se sont exprimés en faveur de la semi-liberté de M. Toutsaint, et un plan de libération structuré et ancré dans la culture a été présenté. Pourtant, la prise de décision a continué de refléter les mêmes tendances systémiques. La planification communautaire autochtone est trop souvent considérée comme secondaire par rapport à la participation du SCC.

C'est précisément là que l'article 84 prend toute son importance. Le Parlement l'a créé afin que, lorsqu'un Autochtone exprime son intérêt pour une libération dans une communauté autochtone, le corps dirigeant autochtone puisse proposer un plan de libération et de réintégration. Or, dans le cas de M. Toutsaint, l'une des principales préoccupations soulevées en appel est que le plan a été jugé problématique parce qu'il a été élaboré sans la participation du SCC.

Honorables sénateurs, l'article 84 n'a pas pour but de rendre les communautés autochtones dépendantes de l'approbation du SCC. L'article 84 vise à permettre la planification de libération par les Autochtones afin de garantir que la réintégration soit soutenue par la responsabilité communautaire. Si l'absence du SCC devient la raison pour laquelle un plan est rejeté, alors l'article 84 est inversé et son objectif est compromis.

Je tiens à souligner ce point. Le critère d'admissibilité à la libération conditionnelle n'est pas de savoir si une personne peut s'épanouir dans une prison à sécurité maximale. La question est celle du risque pour la société : on doit déterminer si la libération présenterait un risque excessif ou si elle favoriserait la sécurité publique grâce à la réintégration.

Dans le cas de Joey Toutsaint, les preuves montrent qu'il a subi des préjudices institutionnels extrêmes, notamment plus de 3 000 jours d'isolement intermittent, aussi récemment qu'en novembre 2025. C'est important parce que ces conditions influent sur ce qu'on entend par « comportement en détention », « participation » et « risque ».

Quand les décideurs fédéraux ne parviennent pas à comprendre comment les conditions carcérales, notamment les conditions semblables à l'isolement, génèrent des réactions de crise, ils finissent par criminaliser les traumatismes et considérer les préjudices institutionnels comme une preuve que la libération est impossible.

C'est un échec systémique.

I now want to speak on section 81 because the committee cannot fix the CCRA without confronting the funding discrimination at its core.

Section 81 was created to support Indigenous communities to provide correctional services, including healing lodges, so our people could serve sentences in culturally grounded environments, with community accountability and reintegration at the centre. But what has Canada done? It has built and maintained a two-tier system, where CSC-run healing lodges are funded at dramatically higher levels than Indigenous-run section 81 lodges.

The Office of the Correctional Investigator reported that the annual cost per resident was approximately \$113,450 at CSC-controlled healing lodges, compared to approximately \$70,845 at community-run section 81 healing lodges — about 62 cents on the dollar.

In 2023-24, the OCI reports CSC spent \$12,707,241 on section 81 healing lodges, compared to \$24,665,000 on CSC-run healing lodges, meaning CSC spent about twice as much on its own healing lodges as on community-run healing lodges.

**The Chair:** You will have to wrap up fairly soon because we have 10 senators who would like to ask you questions.

**Mr. Tsannie:** In closing, thank you for the opportunity. We know there are some meaningful changes.

The one question that I raised is important to us because we want one of our members home. We want to look after our own people. Somewhere down the road, we need to develop a process where our Indigenous governments are respected and the autonomy of First Nations Chiefs is respected. We need to start building those capacities. First Nations can no longer be sidelined and have somebody else looking after our people. We are well capable of looking after our own First Nations people.

Thank you for the opportunity.

**The Chair:** Thank you, Vice Chief. Ms. Wilson?

**Kory Wilson, Chair, BC First Nations Justice Council:** Thank you to the people whose territory we are on today for allowing me to be here. I cannot help but think of the irony with Tona's passing. She was born in Comox, as

Je vais maintenant parler de l'article 81 parce que le comité ne peut pas corriger la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition sans s'attaquer à la discrimination en matière de financement qui est au cœur du problème.

L'article 81 a été créé pour aider les communautés autochtones à fournir des services correctionnels, notamment des pavillons de ressourcement, afin que nos membres puissent purger leur peine dans un environnement adapté à la culture et axé sur la responsabilité communautaire et la réintégration. Qu'a fait le Canada? Il a mis en place et maintenu un système à deux vitesses, dans lequel les pavillons de ressourcement gérés par le SCC bénéficient d'un financement nettement supérieur à celui des pavillons gérés par les Autochtones au titre de l'article 81.

Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a indiqué que le coût annuel par résidant dans les pavillons de ressourcement contrôlés par le SCC était d'environ 113 450 \$, contre environ 70 845 \$ dans les pavillons gérés par la communauté au titre de l'article 81, soit environ 62 cents pour chaque dollar.

En 2023-2024, selon le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel, le SCC a dépensé 12 707 241 \$ pour les pavillons de ressourcement relevant de l'article 81, contre 24 665 000 \$ pour les pavillons de ressourcement gérés par le SCC. Par conséquent, le SCC a dépensé environ deux fois plus pour ses propres pavillons de ressourcement que pour les pavillons de ressourcement gérés par la communauté.

**Le président :** Il vous faudra conclure assez rapidement parce que 10 sénateurs souhaitent vous poser des questions.

**M. Tsannie :** Pour conclure, je vous remercie de me donner cette occasion de témoigner. Nous savons qu'il y a des changements importants.

Le cas que j'ai soulevé est important pour nous parce que nous voulons que l'un de nos membres rentre chez lui. Nous voulons prendre soin de nos membres. À un moment donné, nous devons mettre en place un processus qui garantisse le respect des gouvernements autochtones et de l'autonomie des chefs des Premières Nations. Nous devons commencer à développer ces capacités. Les Premières Nations ne peuvent plus être mises à l'écart et laisser quelqu'un d'autre s'occuper de leur population. Nous sommes tout à fait capables de prendre soin des membres des Premières Nations.

Merci de me donner l'occasion de m'exprimer sur le sujet.

**Le président :** Merci, monsieur le vice-chef. Madame Wilson, la parole est à vous.

**Kory Wilson, présidente, Conseil de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique :** Je remercie le peuple du territoire où nous nous trouvons aujourd'hui de me permettre d'être ici. Je ne peux m'empêcher de penser à l'ironie du sort

was I. That was the place where she moved away from self-determination.

Comox is a place where my family has found safety. My grandfather moved our family there in 1951 when we were allowed to live off-reserve. Because of that, my dad never went to residential school, and I did not suffer some of the consequences of having parents who went to residential school. I know the hospital, and I know the place.

I am Kory Wilson, Kwakwaka'wakw, from northern Vancouver Island, and I am very grateful to be here today and to support you in this — what we believe is a bill that must be supported.

I represent the BC First Nations Justice Council. We have 25 strategies and 43 lines of action, and we aim to address the overrepresentation of Indigenous people in the justice system, as well as systemically reform the current justice system and revitalize Indigenous ways of knowing and Indigenous laws and ways of being. I am here on behalf of the council to offer our words, energy and time in the spirit of partnership, accountability and ensuring just transformation.

We know the reality of isolation in federal prisons, and its impact on Indigenous people is clear. It is evident. There is no question it exists and continues to exist. It must stop.

The evidence is clear and consistent that isolation is extremely harmful, and that isolation and the use of isolation are disproportionately applied to Indigenous people. This requires significant oversight that federal corrections have not provided to this point; otherwise, we wouldn't have the overrepresentation that we do.

We know the Canadian courts, international bodies, various studies and various inquiries have all indicated that this is not appropriate. We can talk about the Mandela Rules of 48 hours. We can talk about all of these different things. There is no evidence that says solitary confinement is going to lead to less recidivism. You know what I'm saying. There is no evidence of that.

We need to make sure that we look at what is actually going to resolve the issues and challenges that the people who end up in the criminal justice system face, as well as how we can ensure that they can be integrated back into society in a way that is constructive, positive and moving them — particularly for Indigenous people — toward a path of self-determination.

The Structured Intervention Unit Implementation Advisory Panel reported that many individuals placed in these units experience conditions equivalent to solitary confinement. Again,

avec le décès de Tona Mills. Elle est née à Comox, tout comme moi. C'est là qu'elle s'est éloignée de l'autodétermination.

Comox est un endroit où ma famille a trouvé la sécurité. Mon grand-père y a déménagé notre famille en 1951, quand nous avons été autorisés à vivre hors réserve. Grâce à cela, mon père n'est jamais allé dans un pensionnat autochtone, et je n'ai pas subi certaines des conséquences liées au fait d'avoir des parents qui ont fréquenté ces institutions. Je connais l'hôpital et je connais l'endroit.

Je m'appelle Kory Wilson et je suis Kwakwaka'wakw, du Nord de l'île de Vancouver. Je suis très reconnaissante d'être ici aujourd'hui et de vous soutenir dans cette initiative — nous sommes d'avis que le projet de loi doit être appuyé.

Je représente le Conseil de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Nous avons 25 stratégies et 43 axes d'action. Nous visons à remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice, ainsi qu'à réformer de manière systémique le système de justice actuel et à revitaliser le savoir, les lois et les modes de vie autochtones. Je suis ici au nom du conseil pour offrir nos paroles, notre énergie et notre temps dans un esprit de partenariat, de responsabilité et de transformation juste.

Nous sommes conscients du recours à l'isolement dans les prisons fédérales, et ses répercussions sur les Autochtones sont claires. C'est évident. Il ne fait aucun doute que ces conditions existent et qu'elles perdurent. Elles doivent cesser.

Les preuves sont claires et cohérentes : l'isolement est extrêmement néfaste, et il est appliqué de manière disproportionnée aux Autochtones. Cette situation nécessite une surveillance importante que les services correctionnels fédéraux n'ont pas assurée jusqu'à présent. Sinon, nous n'aurions pas la surreprésentation que nous connaissons actuellement.

Comme nous le savons, les tribunaux canadiens, les organismes internationaux ainsi que diverses études et enquêtes ont tous indiqué que cette pratique n'était pas appropriée. Nous pouvons parler des Règles Nelson Mandela et des 48 heures. Nous pouvons parler de différentes choses. Il n'existe aucune preuve indiquant que l'isolement réduit la récidive. Vous comprenez ce que je veux dire. Il n'existe aucune preuve de cela.

Nous devons nous pencher sur ce qui permettra réellement de résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les personnes qui se retrouvent dans le système de justice pénale, ainsi que sur la manière dont nous pouvons garantir leur réintégration dans la société d'une manière constructive, positive et qui les aide — en particulier les Autochtones — à s'engager sur la voie de l'autodétermination.

Le Comité consultatif sur la mise en œuvre des unités d'intervention structurée a signalé que de nombreuses personnes placées dans ces unités vivent dans des conditions équivalentes à

a solution was posed that ended up with the same consequences as the problem. I'm not necessarily saying that people intended that, but that is the reality.

This panel identified significant gaps and oversights in accountability in federal corrections in their own report of March 2023. They concluded it's impossible to suggest that there is not a serious problem concerning the use of structured intervention units for Indigenous people in these institutions.

Senator Pate, in your second draft of the bill, you indicated that 96% of the people that go into these units are Indigenous people, and the statistics themselves, if that's not enough to understand that there's a serious problem facing Indigenous people in the criminal justice system, I'm not sure what is. We're 5% of the population. It's unacceptable that we represent any group over and above 20% in any area, and the fact that 96% — and I would argue that probably the remaining 4% are people who haven't yet found their Indigenous identity.

It's unacceptable, and this is indicative of the fact that our systems, our structures and our policies are failing Indigenous people and are not designed for Indigenous people. People say all the time that the system is broken. The system is not broken. The system is working exactly as it's been designed to, because it was designed without Indigenous input. It was designed without the knowledge of wholeness and wellness and balance and what people require to be whole if they're not getting it from their families.

If my dad had gone to residential school, I highly doubt I would be in front of you here today. That is a privilege that I have. Neither of my parents went to residential school. They have multiple university degrees, and I had no choice but to follow in their footsteps. But more than that, they knew how to get me there and what was required. Not all people have that same privilege.

This bill introduces the safeguards and the accountability mechanisms that are needed to ensure that this is changed and righted because for Indigenous Peoples, it's clearly not working the way it is. There need to be other mechanisms. There need to be things to ensure that federal corrections are doing what they're supposed to do, that Indigenous-led organizations such as the Justice Council and the two that they represent as well are consulted. As Merv said at the end, nothing about us without us.

celles de l'isolement dans une cellule. Une fois encore, la solution proposée a abouti aux mêmes conséquences que le problème initial. Je ne dis pas nécessairement que c'était intentionnel, mais c'est la réalité.

Dans son rapport publié en mars 2023, ce comité a relevé d'importantes lacunes et négligences en matière de reddition de comptes dans les établissements correctionnels fédéraux. Il a conclu qu'il était impossible de nier l'existence d'un problème grave concernant le recours à des unités d'intervention structurée pour les Autochtones dans ces établissements.

Sénatrice Pate, dans votre discours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, vous avez indiqué que 96 % des personnes qui entrent dans ces unités sont des Autochtones. Si de telles statistiques ne suffisent pas pour convaincre les gens qu'il existe un grave problème qui touche les Autochtones dans le système de justice pénale, je ne sais pas ce qu'il faudra. Nous représentons 5 % de la population. Il est inacceptable que nous représentions plus de 20 % dans n'importe quel secteur, et le fait que 96 %... Je dirais que les 4 % restants sont probablement des personnes qui n'ont pas encore trouvé leur identité autochtone.

C'est inacceptable. Cette situation montre bien que nos systèmes, nos structures et nos politiques ne répondent pas aux besoins des peuples autochtones et ne sont pas conçus pour eux. Les gens disent sans cesse que le système est défaillant. Le système n'est pas défaillant. Le système fonctionne exactement comme il a été conçu, car il l'a été sans la participation des Autochtones. Il a été conçu sans tenir compte des notions que sont l'intégrité, le bien-être et l'équilibre, ou de ce dont les gens ont besoin pour être épanouis s'ils ne l'obtiennent pas de leur famille.

Si mon père avait fréquenté un pensionnat autochtone, je ne pense pas que je serais devant vous aujourd'hui. C'est un privilège dont je bénéficie. Aucun de mes parents n'a fréquenté de pensionnat autochtone. Ils ont plusieurs diplômes universitaires, et je n'avais d'autre choix que de suivre leurs traces. Plus important encore, ils savaient comment m'y amener et ce qu'il fallait faire pour y parvenir. Tout le monde n'a pas ce privilège.

Ce projet de loi prévoit les mesures de protection et les mécanismes de reddition de comptes nécessaires pour garantir que le système change et soit corrigé, car, pour les peuples autochtones, il est clair qu'il ne fonctionne pas tel quel. D'autres mécanismes doivent être mis en place. Des mesures doivent être prises pour garantir que les services correctionnels fédéraux font ce qu'ils sont censés faire et que les organisations autochtones, comme le conseil de justice et les organisations représentées par les deux autres témoins, sont consultées. Comme M. Thomas l'a dit à la fin de son exposé, rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous.

It allows Indigenous people to return to sentencing court if they need it as well, if they feel that they're being harshly treated. It strengthens the requirements for individuals facing obvious mental health challenges. Instead of going into confinement, into the structural units, they go to get the mental health support they need in a crisis.

The bill supports Indigenous-led solutions and community-based pathways that reflect Indigenous laws and values.

One of the notions I face a lot as the Chair of the Justice Council with my colleagues and the other side of the bar is that these are new concepts: this idea of Indigenous laws, Indigenous ways of knowing and being, or this concept of pluralism. It's simply not true. The Justice Council in British Columbia gets its mandate from the 204 First Nations in British Columbia. That's 204 Indigenous ways of legal understanding. We had a pluralism long before the others arrived. This concept of legal pluralism and paramountcy are things we can overcome if we actually engage in those bold and courageous conversations and recognize that we know what works, and we have evidence of it working, and it can work.

Our BC First Nations Justice Strategy is based on those two tracks: transforming the current system as well as revitalizing Indigenous ways of knowing and being and Indigenous laws. And the foundation is diversion. We wouldn't have a problem with overrepresentation in the justice system if Indigenous people didn't find themselves in contact with it in the first place. This is a multi-approach, multi-people, multi-sector, multi-ministry approach that must happen to ensure that Indigenous people have what they need in order to be self-determining.

We know all the historical legacies that have led us to this situation, but we, at the same time, have to acknowledge the contemporary realities that we face as Indigenous people in this country that continue to put us at the negative end of every socio-economic indicator.

Our justice strategy calls for an increase in sections 81 and 84. We're there for that. We have Indigenous-led models, such as Kwikwèxwelhp Healing Village in Sts'ailes territory, which is out around Chilliwack, for those who may not know where that is.

Our strategy envisions new land-based pilots and Indigenous-led healing lodges as well. We support all these processes. "Kwikwèxwelhp" means "a place where we gather medicine," which is a place where we can gather healing and

Le projet de loi permet aux Autochtones de retourner devant le tribunal qui a imposé la peine s'ils en ressentent le besoin, s'ils estiment être traités sévèrement. Il renforce les exigences applicables aux personnes souffrant de troubles mentaux manifestes. Au lieu d'être placées en isolement, dans des unités d'intervention structurée, elles bénéficient du soutien psychologique dont elles ont besoin en cas de crise.

Le projet de loi soutient les solutions proposées par les Autochtones et les approches communautaires qui reflètent les lois et les valeurs autochtones.

En tant que présidente du conseil de justice, je suis souvent confrontée, avec mes collègues et l'autre partie, à la perception que ces concepts sont nouveaux : l'idée des lois, du savoir et des modes de vie autochtones, ou encore la notion de pluralisme. Ce n'est tout simplement pas vrai. Le conseil de justice de la Colombie-Britannique tire son mandat des 204 Premières Nations de la province. On parle de 204 façons autochtones d'appréhender le droit. Nous avons un pluralisme bien avant l'arrivée des autres. La complexité du pluralisme juridique et de la primauté est quelque chose que nous pouvons surmonter si nous nous engageons réellement dans ces conversations avec audace et courage et si nous reconnaissons que nous savons ce qui fonctionne, que nous avons des preuves à l'appui et que cette voie est possible.

Notre stratégie en matière de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique repose sur deux axes : transformer le système actuel et revitaliser les lois, le savoir et les modes de vie autochtones. Le fondement de cette stratégie est la déjudiciarisation. Nous n'aurions pas de problème de surreprésentation dans le système de justice si les Autochtones n'étaient pas en contact avec celui-ci en premier lieu. Cette approche plurielle qui inclut de multiples aspects, peuples, secteurs et ministères doit être mise en œuvre pour garantir que les Autochtones disposent de ce dont ils ont besoin pour accéder à l'autodétermination.

Nous connaissons toutes les séquelles historiques qui nous ont conduits à cette situation, mais nous devons également reconnaître les réalités contemporaines auxquelles nous sommes confrontés en tant que peuples autochtones au pays, qui continuent de nous placer au bas de tous les indicateurs socioéconomiques.

Notre stratégie en matière de justice appelle à un renforcement des articles 81 et 84. Nous sommes là pour défendre cette idée. Nous avons des modèles dirigés par les Autochtones, comme le Village de guérison Kwikwèxwelhp, sur le territoire des Sts'ailes, près de Chilliwack, pour ceux qui ne savent pas où c'est.

Notre stratégie prévoit également la mise en place de nouveaux projets pilotes axés sur la terre et de pavillons de ressourcement dirigés par les Autochtones. Nous appuyons tous ces processus. « Kwikwèxwelhp » signifie « un endroit où l'on

provide people with what they need to heal and to move on their own path of self-determination.

This bill supports the path of reconciliation and justice transformation that is absolutely vital. We need to lessen the harm that Indigenous Peoples are grossly disproportionately feeling every day in every institution in this country, as we know, in Canada's long history.

The passing of Bill S-205 is an essential step toward reconciliation and toward a more just and safe future. There is no question that we want you to support this bill. It recognizes the need for judicial oversight for any isolation beyond 48 hours. It ensures remedies are accessible and effective when unlawful conditions occur. It aligns with federal correction reform and our BC First Nations Justice Strategy as well as our Indigenous Women's Justice Strategy, which is our strategy 11, and, of course, with Canada's new national Indigenous Justice Strategy. It continues to strengthen federal collaboration with First Nations and Indigenous organizations.

We know exactly what needs to happen. We have enough evidence to show what needs to happen. We have organizations and governments at various levels wanting to do this work, but we must do this work together. We must do this in a bold and courageous way, and we must ensure that we actually involve and include Indigenous Peoples. I know our justice strategy has been around since March 2020. It was developed in partnership with the provincial and federal governments in a way that hadn't happened before. I'm very proud of what we've accomplished so far, establishing 15 justice centres as well as a virtual one, eliminating the backlog of *Gladue*.

We can go on about all the things we have done, but what we know absolutely, 100% — and I'm happy to provide you with the stories and evidence — that we have, because we have taken a different approach to justice, been changing lives, saving lives and saving the system money. Passage of this bill will also lead to that, assuming that, once passed, we authentically engage together in bold and courageous conversations to make sure that this is actioned.

An example that I often use is that we have a beautiful Charter of Rights and Freedoms. My background is in law. I practise criminal defence. We have an absolutely stunning Charter. It's one of the greatest things in the world in terms of law and in terms of the protection of rights, but who in this room is free

cueille des remèdes ». C'est un endroit où nous pouvons regrouper des remèdes et fournir aux gens ce dont ils ont besoin pour guérir et suivre leur propre chemin vers l'autodétermination.

Le projet de loi appuie le processus de réconciliation et de transformation de la justice, qui est absolument essentiel. Il nous faut réduire les préjudices que les Autochtones subissent de manière disproportionnée chaque jour dans toutes les institutions du pays, comme nous le savons, depuis longtemps dans l'histoire du Canada.

L'adoption du projet de loi S-205 constitue une étape essentielle vers la réconciliation et vers un avenir plus juste et plus sûr. Nul doute que nous souhaitons que vous l'appuyiez. Le projet de loi reconnaît que tout isolement de plus de 48 heures doit faire l'objet d'une surveillance judiciaire. Il assure qu'il existe des mesures de réparation efficaces en cas de conditions illégales. Il cadre avec la réforme du système correctionnel fédéral, avec notre stratégie en matière de justice pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique, avec notre stratégie en matière de justice pour les femmes autochtones, qui est notre stratégie n° 11, et, bien sûr, avec la nouvelle stratégie nationale du Canada en matière de justice autochtone. Le projet de loi contribue à renforcer la collaboration fédérale avec les Premières Nations et les organisations autochtones.

Nous savons exactement ce qui doit se passer. Nous disposons de suffisamment d'éléments pour démontrer ce qui doit se passer. Différentes organisations et différents gouvernements souhaitent accomplir ce travail, mais nous devons le faire ensemble. Nous devons le faire avec audace et courage et nous devons veiller à ce que les Autochtones participent et qu'ils soient inclus. Je sais que notre stratégie en matière de justice existe depuis mars 2020. Elle a été élaborée en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral d'une manière qui n'avait jamais été vue auparavant. Je suis très fière de ce que nous avons accompli jusqu'à présent, à savoir la création de 15 centres de justice ainsi que d'un centre de justice virtuel, et l'élimination de l'arriéré concernant *Gladue*.

Nous pourrions continuer à énumérer tout ce que nous avons accompli, mais ce dont nous sommes certains à cent pour cent — et je serai ravie de vous donner des exemples —, c'est que, grâce à notre approche différente de la justice, nous avons changé et sauvé des vies et permis au système de réaliser des économies. L'adoption du projet de loi permettra également d'atteindre cet objectif, à condition qu'une fois qu'il sera adopté, nous entamions réellement des discussions courageuses pour garantir sa mise en œuvre.

J'utilise souvent comme exemple le fait que nous avons une magnifique Charte des droits et libertés. J'ai une formation en droit. Je suis avocate criminaliste. La Charte est absolument remarquable. C'est l'une des plus grandes réalisations au monde sur le plan du droit et de la protection des droits, mais qui dans

from discrimination? Has anyone in this room been free from discrimination?

This is our problem. We have great laws, great policies and great procedures, but we have to take the next step and truly, fundamentally, authentically engage in actioning this work. We must ensure that there are measurable outcomes as well as metrics and accountability to make sure that everyone is doing their part. It is something that all of us must do. Every one of us in this room has a responsibility to do that and recognize, particularly when it comes to Indigenous Peoples, this is multifaceted. We have to deal with health. We have to deal with justice. We have to deal with education, housing and all of these things.

Thank you for your time. I really appreciate the opportunity.

**The Chair:** Thank you to each of the witnesses for their opening remarks. They really set the context for discussion here. We will now move to questions from senators.

**Senator Batters:** Thank you. What a powerful panel. Thank you all for being here — for taking the time to come all the way here in person. It's very much appreciated. It is especially wonderful to see people from my home province of Saskatchewan, so welcome to you. Kory Wilson, you fit right in because you're wearing Saskatchewan Roughriders green. Very well done.

This is a really important perspective, and you each brought a number of different angles to it. I would like to ask my first question to Vice Chief Tsannie.

Bill S-205, as Ms. Wilson stated very powerfully here today, reiterates that 96% of the people in these units are Indigenous. Bill S-205 changes the heading of one section to "Indigenous and Marginalized Populations." It expands it from just "Indigenous." It also introduces a broad new definition of "disadvantaged or minority population." That quite drastically expands it.

Since sections 79, 81 and 84 were originally designed to address injustices specific to Indigenous Peoples, and especially given the large percentage of people this impacts are Indigenous, do you have concerns that expansion in this bill could dilute the original Indigenous focus of these provisions?

cette salle est à l'abri de la discrimination? Y a-t-il quelqu'un ici présent qui n'ait jamais fait l'objet de discrimination?

C'est là notre problème. Nous avons d'excellentes lois, d'excellentes politiques et d'excellentes procédures, mais nous devons passer à l'étape suivante et nous engager véritablement, profondément et authentiquement dans la mise en œuvre de ce travail. Nous devons veiller à ce qu'il y ait des résultats mesurables ainsi que des indicateurs et une reddition de comptes pour nous assurer que chacun fait sa part. C'est quelque chose que nous devons tous faire. Chacun d'entre nous dans cette salle a la responsabilité de le faire et de comprendre, en particulier en ce qui concerne les Autochtones, que cette question comporte de multiples facettes. Nous devons nous occuper à la fois de la santé, de la justice, de l'éducation, du logement et de tous ces éléments.

Merci de m'avoir accordé votre temps. Je vous suis très reconnaissante de m'avoir donné l'occasion de témoigner.

**Le président :** Merci à tous les témoins pour leurs déclarations préliminaires. Elles ont vraiment permis de situer les choses dans leur contexte pour la discussion. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

**La sénatrice Batters :** Merci. Quel groupe de témoins impressionnant. Merci à tous d'être ici, d'avoir pris le temps de venir témoigner en personne. Nous vous en sommes très reconnaissants. Je suis particulièrement heureuse de voir des gens de ma province natale, la Saskatchewan. Soyez les bienvenus. Kory Wilson, vous vous intégrez parfaitement, car vous portez le vert des Roughriders de la Saskatchewan. Bravo.

Vos points de vue très importants et vous avez chacun apporté différents angles au sujet. J'aimerais poser ma première question au vice-chef Tsannie.

Comme Mme Wilson l'a dit avec beaucoup d'éloquence aujourd'hui, le projet de loi S-205 réitère que 96 % des personnes qui se retrouvent dans ces unités sont des Autochtones. Le projet de loi S-205 modifie l'intertitre qui précède un article pour « Populations autochtones et marginalisées ». Il élargit ainsi la portée, qui était initialement limitée aux « Autochtones ». De plus, il introduit une nouvelle définition de « population défavorisée ou en situation minoritaire ». La portée de l'article en est ainsi considérablement élargie.

Étant donné que les articles 79, 81 et 84 étaient initialement conçus pour remédier aux injustices touchant les Autochtones et que, en particulier, une forte proportion des personnes touchées sont des Autochtones, craignez-vous que l'élargissement de la portée du projet de loi ne compromette l'objectif initial de ces dispositions, qui visaient les Autochtones, que cela ne détourne l'attention accordée initialement aux Autochtones?

**Mr. Tsannie:** I don't know if I'm in the right situation, but I speak about Joey because Joey is in the institution, despite the calls from his community to get him back into that community. It seems our people are continually getting stuck in the system. The autonomy of our leadership and our communities — I truly believe that the community and the leadership have that autonomy over their members.

In terms of sections 81 and 84, the intent of those is to determine if people — for example, Joey — can go into a facility. It should be up to those facilities to determine if that's the right fit for Joey, along with the leadership and the community.

In terms of diluting, I believe that people should be treated like humans. I believe in people's health and well-being, despite the circumstances and the situations they're in. I worked with Harold Johnson. When one person hurts another, we use the justice system to hurt them back. What does that accomplish?

Healing and trying to support the needs of our communities and our members are much more important to me than trying to use the justice system to hurt people.

**Senator Batters:** Thank you.

Maybe I could ask for Ms. Wilson's perspective on that. The purpose of the Senate is to ensure that when we have bills that come before us, we're properly making sure they are as strong as they can possibly be, especially given the focus that originally existed. That is now different because of this one section.

What is your perspective on that? Are you concerned that it could dilute things, especially given the very important point that you reiterated?

**Ms. Wilson:** I would certainly never advocate for people to be disadvantaged, and all disadvantaged people deserve to be supported and given the tools and the skills they need to be self-determining.

I think this is a common practice. When something is aimed or targeted at specifically helping and supporting Indigenous Peoples, others get lumped into that. I'm not saying that is inherently wrong, but there has to be, first and foremost, recognition — which could be built into this — that the issues and challenges facing Indigenous people originate differently than those of non-Indigenous people. For example, I have a status card in my wallet that I have to show during certain periods of time that no other disadvantaged group has to do. I had to get a letter from Indigenous Services Canada, or ISC, in

**M. Tsannie :** Je ne sais pas si je suis dans la bonne situation, mais si je parle de Joey, c'est parce qu'il est dans l'établissement, malgré les appels lancés par sa collectivité pour qu'il soit réintégré dans sa collectivité. Il semble que les nôtres soient continuellement coincés dans le système. L'autonomie de nos dirigeants et de nos collectivités... Je crois sincèrement que la collectivité et les dirigeants ont cette autonomie à l'égard de leurs membres.

En ce qui concerne les articles 81 et 84, l'objectif est de déterminer si des personnes — par exemple Joey — peuvent aller dans un établissement. Il devrait appartenir à ces établissements de déterminer si cela convient à Joey, en collaboration avec les dirigeants et la collectivité.

Pour ce qui est de la question de l'attention détournée, je crois que les gens devraient être traités comme des êtres humains. Je crois en la santé et au bien-être des gens, quelles que soient les circonstances et les situations dans lesquelles ils se trouvent. J'ai travaillé avec Harold Johnson. Lorsqu'une personne en blesse une autre, nous utilisons le système de justice pour lui rendre la pareille. Qu'est-ce que cela apporte?

Travailler à la guérison et essayer de répondre aux besoins de nos collectivités et de nos membres, c'est beaucoup plus important pour moi que d'essayer d'utiliser le système de justice pour faire du mal à des gens.

**La sénatrice Batters :** Merci.

Je pourrais peut-être demander l'avis de Mme Wilson à ce sujet. Le rôle du Sénat est de veiller à ce que les projets de loi qui lui sont soumis soient aussi rigoureux que possible, compte tenu notamment de l'objectif initial. Or, les dispositions en question changent la donne.

Quel est votre point de vue à ce sujet? Craignez-vous que cela ne vide les dispositions d'une partie de leur substance, notamment étant donné le point très important que vous avez souligné?

**Mme Wilson :** Je ne serais certainement jamais favorable à ce que des personnes soient défavorisées. Toutes les personnes défavorisées méritent d'être soutenues, d'obtenir les outils voulus et d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour être autonomes.

Je pense que c'est courant. Lorsqu'une mesure vise précisément à aider les Autochtones, d'autres personnes sont ajoutées. Je ne dis pas que c'est mauvais en soi, mais il faut avant tout reconnaître — ce qui pourrait être intégré dans les dispositions — que les problèmes auxquels sont confrontés les Autochtones sont différents de ceux auxquels sont confrontés les non-Autochtones. Par exemple, j'ai dans mon portefeuille un certificat de statut que je dois présenter à certaines périodes de l'année, ce qu'aucun autre groupe défavorisé n'a à faire. J'ai dû obtenir une lettre de Services aux Autochtones Canada, ou SAC, in

order to have CRA actually begin filing my taxes for 2024. Did anyone else have to do that? No. Of course, these are very privileged problems; I recognize that as well.

The reality is that the ways to solve these problems — what works for Indigenous people often works for other people as well. That separation doesn't necessarily happen. Perhaps the way it manifests or the way it's applied is different, but what has to be recognized, first and foremost, is that the origins of the challenges Indigenous people face are fundamentally different and must be addressed as such. It's almost as if there have to be two paths. Though the solution may be somewhat the same, we can't lose sight of that because what happens, whether it's in health care, justice or education — and I have experience in all of those areas — is people take the path of least resistance. It's easier to support 2SLGBTQIA+ people, or it's easier to support — for example, we use something called an IDEAS lens, with “Indigenous” being the “I,” and then “Diversity,” “Equity,” “Access” and “Sustainability.” It's easier to address sustainability initiatives and not do anything with Indigenous ones.

There have to be checks and balances in there to ensure that Indigenous people, or those most harmed — which are Indigenous people — are still first and foremost. Again, this is not done by disadvantaging others, but we can't lose sight of that because people have a tendency to take the easy route.

**Senator Batters:** Thank you very much.

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you for being here.

Bill S-205 authorizes community groups working for poorer populations to deliver correctional services.

I have a simple question: Do you have enough resources to take on the task? What would you need more of? Please expand a bit on this. Maybe we can hear from Ms. Wilson and Mr. Thomas.

**Mr. Thomas:** In response to the previous question, Circle of Eagles believes that we should keep sections 81 and 84 specifically for Indigenous people, first and foremost, because otherwise it does dilute them. We know that when we're asking for funds through our Indigenous organizations, we don't get them because we don't do the same lobbying and so on that other national groups are able to. Indigenous communities are disadvantaged already if they're going to open it up further. We oppose that part of the law.

pour que l'ARC commence à préparer ma déclaration de revenus pour 2024. Quelqu'un d'autre a-t-il dû faire de même? Non. Bien sûr, ce sont là des problèmes très particuliers, j'en suis consciente.

Le fait est que les solutions à ces problèmes... Ce qui fonctionne pour les Autochtones fonctionne souvent aussi pour d'autres personnes. Cette séparation ne se produit pas nécessairement. La manière dont cela se manifeste ou dont cela s'applique est peut-être différente, mais ce qu'il faut reconnaître avant tout, c'est que les origines des difficultés auxquelles les Autochtones font face sont fondamentalement différentes et doivent être traitées comme telles. C'est presque comme s'il fallait deux voies différentes. Même si la solution peut être en quelque sorte la même, nous ne devons pas perdre cela de vue, car ce qui se passe, qu'il s'agisse des soins de santé, de la justice ou de l'éducation — et j'ai de l'expérience dans tous ces domaines —, c'est que les gens choisissent le chemin le plus facile. Il est plus facile de soutenir les personnes 2ELGBTQIA+, ou il est plus facile de soutenir... Par exemple, nous utilisons une perspective tenant compte de différents éléments, soit les Autochtones, la diversité, l'équité, l'accès et la durabilité. Il est plus facile de s'occuper d'initiatives axées sur la durabilité et de ne rien faire pour celles axées sur les Autochtones.

Il faut mettre en place des freins et contrepoids pour garantir qu'il s'agisse toujours d'abord et avant tout des Autochtones, ou des personnes les plus durement touchées — qui sont les Autochtones. Encore une fois, je ne dis pas qu'il faut désavantager les autres, mais on ne doit pas perdre cela de vue, car les gens ont tendance à choisir la voie de la facilité.

**La sénatrice Batters :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je vous remercie de votre présence.

Le projet de loi S-205 autorise des groupes communautaires qui travaillent auprès des populations les plus démunies à fournir des services correctionnels.

Ma question est simple. Avez-vous suffisamment de ressources pour assumer cette tâche? De quoi auriez-vous besoin de plus? Veuillez nous en dire un peu plus à ce sujet. Peut-être pourrions-nous entendre Mme Wilson et M. Thomas.

**M. Thomas :** En réponse à la question précédente, Circle of Eagles estime que les articles 81 et 84 devraient continuer à s'appliquer spécifiquement aux Autochtones, avant tout, car sinon, ils s'en trouveraient affaiblis. Nous savons que lorsque nous demandons des fonds par l'intermédiaire de nos organisations autochtones, nous ne les obtenons pas parce que nous ne faisons pas le même travail de lobbying, par exemple, que d'autres groupes nationaux sont en mesure de faire. Les collectivités autochtones sont déjà désavantagées si l'on élargit encore davantage la portée des articles. Nous nous opposons à cette partie du projet de loi.

In terms of other groups getting involved, we know that the original intent of sections 81 and 84, in my understanding, is that they were for Indigenous people, and we should be focusing on those folks first. If we start to include BIPOC into this, I think it dilutes the whole process. We don't agree with that part of the law, but there are other parts that we do agree with.

**Senator Miville-Dechêne:** Do you want me to repeat the question?

**Ms. Wilson:** I'm okay. Definitely, there is not enough money. There is no question that there is not enough money, and we will always advocate. We do have some examples of healing lodges, but the reason others don't exist is because there isn't enough funding or organization. We also have to recognize that, at the same time, there are mechanisms, abilities and policies that currently exist that aren't being maximized. Yes, we want more resources, but we also have to maximize and use as effectively and efficiently as possible all of the resources that currently exist and that are at our disposal.

For example, there is no reason diversion can't apply equally to non-Indigenous people and Indigenous people, but it simply does not. A Crown prosecutor or a police officer currently has options existing under legislation to be able to move in that direction.

And, again, I'm never going to say, "Don't give me money." Give us money — yes, absolutely — but every character and actor who is involved in the system needs to ensure that they are looking at this work in a way that does not disproportionately affect Indigenous people and needs to use all of the tools in their tool box. There is a full tool box there. I would advocate, obviously, to add more tools, but there is a full tool box there that many of the actors and players in the current system never use. Let's also do that. Let's require that. Let's mark that. Let's track that and recognize that we can do this.

There are things we can do. Not having enough money is not the only reason we can't do it. It has to be mandated, made to happen and viewed as an actual priority that has legs, not just a photo op that somebody does and so on. We need to actually action it.

**Senator Prosper:** Thank you to the witnesses for being here and sharing your stories with us.

Mr. Thomas, you talked about your organization assisting many in returning home in a safe manner. You speak of land-based healing, Elders, Sweat Lodges, Pipe Ceremonies,

Lorsqu'il est question d'inclure d'autres groupes, nous savons qu'à l'origine, si je comprends bien, les articles 81 et 84 ne visaient que les Autochtones. Nous devrions donc nous concentrer d'abord sur ces personnes. Si nous commençons à inclure les personnes noires et de couleur dans ces dispositions, je pense que l'ensemble du processus s'en trouvera affaibli. Nous n'approuvons pas ces dispositions du projet de loi, mais nous en approuvons d'autres.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Souhaitez-vous que je répète la question?

**Mme Wilson :** Non. Ça va. Il est certain que les fonds sont insuffisants. C'est indéniable et nous continuerons à militer pour que la situation change. Nous avons quelques exemples de pavillons de ressourcement, mais s'il n'y en a pas d'autres, c'est en raison d'un manque de financement ou d'organisation. Nous devons également être conscients que, parallèlement, il existe des politiques, des capacités et des mécanismes qui ne sont pas utilisés pleinement. Oui, nous voulons plus de ressources, mais nous devons également utiliser de manière optimale et aussi efficace que possible toutes les ressources qui existent déjà et qui sont à notre disposition.

Par exemple, il n'y a aucune raison pour que la déjudiciarisation ne s'applique pas de la même manière aux non-Autochtones et aux Autochtones, mais ce n'est tout simplement pas le cas. Un procureur de la Couronne ou un agent de police dispose actuellement d'options prévues par la loi pour aller dans ce sens.

Et, encore une fois, je ne dirai jamais « ne me donnez pas d'argent ». Donnez-nous de l'argent — oui, tout à fait —, mais chaque acteur qui participe au système doit s'assurer qu'il envisage ce travail d'une manière qui n'a pas de répercussions disproportionnées sur les Autochtones et utiliser tous les outils à sa disposition. Il existe toute une panoplie d'outils. Je préconiserais évidemment d'en ajouter d'autres, mais il y en a toute une boîte complète que de nombreux acteurs et intervenants du système actuel n'utilisent jamais. Faisons-le aussi. Exigeons-le. Soulignons-le. Suivons cela et reconnaissons que nous pouvons le faire.

Il y a des choses que nous pouvons faire. Le manque d'argent n'est pas la seule raison pour laquelle nous ne pouvons pas le faire. Il faut que ce soit imposé, mis en œuvre et considéré comme une véritable priorité qui peut aboutir. Nous devons réellement passer à l'action.

**Le sénateur Prosper :** Merci aux témoins d'être ici et de nous raconter leurs expériences.

Monsieur Thomas, vous avez parlé de votre organisation, qui aide de nombreuses personnes à retourner chez elles en toute sécurité. Vous parlez des services de guérison axés sur la terre,

Sacred Fires and how your practices are grounded within the protocols of Elders.

Ms. Wilson, you speak about the transformation of the justice system, and you just spoke about a full tool box. You also mentioned you know what works because you have the proof.

I am wondering if each of you can share a story with the committee in terms of how that Indigenous element, grounded in culture, tradition and knowledge, provides a mechanism for those coming out of the correctional system and offers a viable alternative for them other than what exists.

Maybe Mr. Thomas, then Mr. Tsannie and then you, Ms. Wilson. Thank you.

**Mr. Thomas:** I want to share a story about a young man who just recently came through our program. He was a former gang member. He was an enforcer. His job was to collect funds from folks. He was part of a gang.

He got his leg shot off when he went to go get some money. He was in the Prairies, and he was sent to B.C. We started working with him on a section 84. He came out with us, and he went to one of our programs — Camp Potlatch, we call it. It's a four-day healing retreat, and they do all the ceremonies. They do morning spirit baths. We do traditional workshops. We go out in the canoe. They enter the Sweat Lodge, and we have healing circles.

Part of what I witnessed with him was him going through the process. At one part, we have a letting-go ceremony. The work and the change that I saw and witnessed in him, from where he was and his desire to make changes in his life, were profound. His is just one example of these stories.

Today, he is living on his own. We are continuing to support him. As soon as they leave Correctional Service Canada, we don't stop supporting. We have access to some programs where he is going to employment training. We're helping support him in his journey to get his counselling certificate, because he wants to help others who want to leave the gangs they way he did.

He is just one example. There have been so many others where people have made dramatic changes in their lives. They come to us sometimes with a lot of hurt and anger, especially those who have been in segregation for a long time. There are brothers talking to us, and we tell them, "You have left your spirit inside that institution. You need to call your spirit back," because it was almost as if he was longing to go back to the place that hurt

des aînés, des sueries, des cérémonies du calumet, des feux sacrés et de la façon dont vos pratiques sont ancrées dans les protocoles des aînés.

Madame Wilson, vous parlez de la transformation du système de justice et vous venez de parler d'une boîte à outils bien remplie. Vous avez également mentionné que vous savez ce qui fonctionne parce que vous en avez la preuve.

Je me demande si chacun d'entre vous pourrait raconter au comité une histoire qui illustre en quoi cet élément autochtone, ancré dans la culture, la tradition et le savoir, offre un mécanisme à ceux qui sortent du système correctionnel et leur propose une solution viable différente de ce qui existe actuellement.

Vous pourriez peut-être commencer, monsieur Thomas, puis nous pourrions passer, à vous, monsieur Tsannie et ensuite à vous, madame Wilson. Merci.

**M. Thomas :** Je voudrais vous raconter l'histoire d'un jeune homme qui a récemment participé à notre programme. C'est un ancien membre de gang. Il était chargé de recouvrer l'argent auprès de gens. Il faisait partie d'un gang.

Il s'est fait tirer dans la jambe en allant récupérer de l'argent. Il se trouvait dans les Prairies et il a été envoyé en Colombie-Britannique. Nous avons commencé à travailler avec lui au titre de l'article 84. Il est venu avec nous et a participé à l'un de nos programmes, que nous appelons camp Potlatch. Il s'agit d'une retraite de guérison de quatre jours, au cours de laquelle toutes les cérémonies ont lieu. Il y a des bains spirituels matinaux. Nous organisons des ateliers traditionnels. Nous faisons des sorties en canoë. Il y a la suerie et les cercles de guérison.

J'ai notamment été témoin de son cheminement dans le processus. À un moment donné, nous avons organisé une cérémonie d'abandon. Le travail qu'il a fait et les changements que j'ai observés chez lui, par rapport à sa situation initiale et à son désir de changer sa vie, étaient profonds. Son histoire n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Aujourd'hui, il vit seul. Nous continuons à le soutenir. Lorsque les gens quittent le Service correctionnel du Canada, nous continuons à les soutenir. Nous avons accès à certains programmes qui lui permettent de suivre une formation professionnelle. Nous l'aidons dans son parcours pour obtenir son certificat de counselling, car il souhaite aider d'autres personnes qui veulent quitter les gangs comme il l'a fait.

Il n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Nous avons vu beaucoup d'autres personnes changer radicalement leur vie. Certaines qui viennent nous voir souffrent beaucoup et sont en colère, en particulier celles qui ont été isolées pendant longtemps. Il y a des frères qui nous parlent et nous leur disons qu'ils ont laissé leur esprit dans cet établissement et qu'ils doivent le rappeler. Dans son cas, c'était presque comme s'il

him. We had to do ceremonies for him to get his spirit back. There is a lot of healing that occurs in our work.

We provide services for those the system calls the most dangerous offenders, and they do well in our facilities. We help them. You would not recognize them now. They are leaders in our communities now. We have been doing this for over 55 years. They are leaders in our communities, and this does work.

**Mr. Tsannie:** Senator, thank you for the opportunity.

I have to tell my story in order for you to understand where I come from in our Indigenous community. My grandpa grew up on the land, following the caribou herds up to within 100 kilometres of Baker Lake. In those territories, he used to go to Churchill, Manitoba, by dog team for months at a time to sell his fur, which is what built Canada. My dad was born on Sunrise Lake by the Manitoba border in northern Saskatchewan.

I need to eat my traditional food. I need to eat the fish and the caribou that we were raised on. If I go a week without it, I feel it.

I have to speak about Joey. That is so important, because Joey is still alive at Kent Institution right now. Since I started visiting Joey, I have been feeding him dried caribou meat. I wasn't allowed to go in, so I reached out to the minister to say that I need to have access to Joey, and I need to bring him some caribou meat.

He has spent 20 years inside, and none of his family members have visited him in 20 years. I brought him some dry meat, and he ate the whole bag of dry meat while I was sitting with him. That was in October.

Then I came back during his parole hearing. We cooked a caribou stew. He ate caribou stew, and I gave him more dry meat. Then I visited him again last week — I was just there — and I gave him more dry meat. He is starting to look human. He isn't pale. He is starting to get his colour. He is starting to get his spirit back.

If you are not connected to the food and to the people and to the Elders, I just don't know — to me, CSC has failed. We gave them a plan. They told us our plan was not good enough, that their plan of torturing our people is better than our plan of trying to help, feeding them the traditional food and having access to our Elders and the teachings. That is what Joey needs.

avait eu envie de retourner à l'endroit qui lui avait fait du mal. Nous avons dû organiser des cérémonies pour qu'il retrouve son esprit. Notre travail permet de guérir beaucoup de choses.

Nous fournissons des services à ceux que le système qualifie de délinquants les plus dangereux. Ils s'en sortent bien dans nos établissements. Nous les aidons. Vous ne les reconnaîtriez pas aujourd'hui. Ils sont désormais des leaders dans nos collectivités. C'est ce que nous faisons depuis plus de 55 ans. Ce sont des leaders dans nos collectivités et cela fonctionne.

**M. Tsannie :** Merci de m'en donner l'occasion, sénateur.

Je dois vous raconter mon histoire pour que vous compreniez d'où je viens dans notre collectivité autochtone. Mon grand-père a grandi sur ces terres, suivant les troupeaux de caribous jusque dans un rayon 100 kilomètres autour du lac Baker. Dans ces territoires, il se rendait à Churchill, au Manitoba, en traîneau à chiens pendant des mois pour vendre ses fourrures, ce travail qui a contribué à bâtir le Canada. Mon père est né près du lac Sunrise, près de la frontière du Manitoba, dans le Nord de la Saskatchewan.

J'ai besoin de manger ma nourriture traditionnelle. J'ai besoin de manger le poisson et le caribou qui ont nourri notre enfance. Si je passe une semaine sans en manger, je le ressens.

Je dois parler de Joey. C'est très important, car Joey est toujours en vie à l'Établissement de Kent. Depuis que j'ai commencé à lui rendre visite, je lui donne de la viande de caribou séchée. Je n'avais pas le droit d'entrer, alors j'ai contacté le ministre pour lui dire que je devais pouvoir voir Joey et lui apporter de la viande de caribou.

Il a passé 20 ans en établissement. Pendant toutes ces années, aucun membre de sa famille ne lui a rendu visite. Je lui ai apporté de la viande séchée et il a mangé tout le sac pendant que j'étais assis avec lui. C'était en octobre.

Je suis ensuite revenu lors de son audience de libération conditionnelle. Nous avons préparé un ragoût de caribou. Il en a mangé et je lui ai donné davantage de viande séchée. Je lui ai rendu visite à nouveau la semaine dernière — j'étais là — et je lui ai donné davantage de viande séchée. Il commence à ressembler à un être humain. Il n'est plus pâle. Il commence à reprendre des couleurs. Il commence à retrouver son énergie.

Si l'on perd le lien avec la nourriture, avec les gens et avec les aînés, je ne sais pas... Pour moi, Service correctionnel Canada a échoué. Nous lui avons proposé un plan. On nous a répondu que notre plan n'était pas assez bon, que le plan consistant à torturer nos gens était meilleur que le nôtre, qui visait à les aider, à leur donner à manger des aliments traditionnels et à leur donner accès à nos aînés et à leurs enseignements. Voilà ce dont Joey a besoin.

People make mistakes — bad mistakes — but they are still human. They don't need to be treated like that or to be tortured like that. Access to food, culture and spiritual teachings is very important.

We have a men's healing lodge at the grand council, section 81, on the Wahpeton Dakota Reserve. I make sure that I drop off moose meat and caribou meat there, and I enter their cabins there. I visit with the people who are there. They are excited to go get wood for the Elders, to deliver wood to the Elders at nearby First Nations.

These are just some of the things that I think that we have to put effort into our facilities. It is like having a plant. You need to water it and give it the right nutrients. That's what our people need. Right now they are in there, and they are not getting what their spirits need.

For you to understand, you have to live it. I understand, because I need my food and the energy to live. Going a week without it is very hard. And the fish that you eat, the dry fish and everything that comes with it — some of it, we eat it raw. That is what our spirits need. We need to be grounded.

I wanted to share that. Thank you.

**Ms. Wilson:** I will quickly add that I think what we're hearing is an Indigenous way of being is supporting the whole person, meeting the person where they are and providing them with what they need in order to come alive again and to be bright — whether that is food, whether that is education, whether that is health, whether that is self-esteem, whether it is all of those things and Indigenous ways.

In our community, if somebody does something wrong, the Elders will say, "Who didn't teach them right?" Somebody didn't teach them right. Our job is to teach them right and to help them find that balance again. We need to move toward balance.

We have a number of stories, but there is not enough time now. But there are three people who committed something: They are working with our Justice Council and Justice Centre. They did not get criminal records and did not go to jail, which means their children didn't go into care and they could still hold a job.

We have the first pre-charge diversion centre in Canada. We have already had, I believe, 29 people who have gone through and who have not gone back into the system.

Again, all of those things are done by supporting and meeting the individual where they are and providing them with what they need in order to succeed, which is Indigenous ways of knowing

Des gens commettent des erreurs — de graves erreurs —, mais ils n'en demeurent pas moins des êtres humains. Ils n'ont pas besoin d'être traités ainsi ni d'être torturés de cette manière. L'accès à la nourriture, à la culture et aux enseignements spirituels est très important.

Nous avons un pavillon de ressourcement pour hommes au grand conseil, au titre de l'article 81, dans la réserve de la Nation dakota de Wahpeton. Je m'assure d'y déposer de la viande d'orignal et de caribou. Je rends visite aux gens qui s'y trouvent. Ils sont enthousiastes à l'idée d'aller chercher du bois pour les aînés, de livrer du bois aux aînés des Premières Nations voisines.

Ce ne sont là que quelques exemples des efforts que nous devrions déployer dans nos installations. C'est comme avoir une plante. Il faut l'arroser et lui donner les bons nutriments. C'est ce dont nos gens ont besoin. À l'heure actuelle, ils sont là, et ils n'obtiennent pas ce dont leur esprit a besoin.

Il faut le vivre pour le comprendre. Je le comprends, parce que j'ai besoin de nourriture et d'énergie pour vivre. Il est très difficile de s'en passer pendant une semaine. Et le poisson que vous mangez, le poisson séché et tout ce qui vient avec... nous le mangeons cru, en partie. C'est ce dont nos esprits ont besoin. Nous devons être bien ancrés.

Je tenais à vous en faire part. Merci.

**Mme Wilson :** J'ajouterai rapidement que ce que nous entendons, c'est une façon d'être autochtone qui consiste à soutenir la personne dans son ensemble, à la rencontrer là où elle se trouve et à lui fournir ce dont elle a besoin pour revenir en vie et briller... Qu'il s'agisse de nourriture, d'éducation, de santé, d'estime de soi, de tout cela et des façons de faire autochtones.

Dans notre collectivité, si quelqu'un commet un faux pas, les aînés diront : « Qui ne lui a pas bien enseigné? » Quelqu'un lui a mal enseigné. Notre travail consiste à bien enseigner les choses et à aider les gens à retrouver cet équilibre. Nous devons tendre vers un équilibre.

Nous avons plusieurs histoires, mais nous n'avons pas assez de temps. Il y a toutefois trois personnes qui ont commis une erreur : elles travaillent avec notre conseil de la justice et notre centre de la justice. Elles n'ont pas eu de casier judiciaire et ne sont pas allées en prison, ce qui signifie que leurs enfants n'ont pas été pris en charge et qu'elles pouvaient toujours occuper un emploi.

Nous avons le premier centre de déjudiciarisation avant la mise en accusation au Canada. Je crois que 29 personnes sont passées par ce centre et ne sont pas retournées dans le système.

Encore une fois, tout cela se fait en soutenant et en rencontrant la personne là où elle se trouve, et en lui fournissant ce dont elle a besoin pour réussir, c'est-à-dire les modes de savoir et d'être

and being and recognizing that they are applied to the individual. We have vast differences in cultures, and everybody needs something different. Some people need to be on the land, need to be alone, need to chop that wood and go into a Sweat Lodge.

Some people in my territory need to go out onto the islands by themselves, be there for a while and spend some time on our beautiful land on the northwest coast of British Columbia. So it is very different. Some people who are still connecting to whom they are and need extensive counselling, training and support for those types of things.

There's no question that there are a multitude of Indigenous-led solutions out there. Certainly, I know our justice strategy can be scaled, multiplied and applied across the country. I'm not saying that we will tell you how to do it or dictate it; not at all. But nobody needs to reinvent the wheel here. Together we're stronger, and we need to work together to right these wrongs of the past.

**Senator Prosper:** Thanks for all that you do.

**Senator Simons:** I will let Senator Pate take my place. She is the sponsor of the bill.

**Senator Pate:** Thank you all for being here and for all you do.

I want to come back to the issue of section 81 and its application to others. That started was when we did the human rights study of federally sentenced persons. I say "we" because I was involved in this, then I was involved in supporting former Senator Josée Forest-Niesing with the bill.

So, 25 years after the act was passed, what we have heard all across the country is corrections has limited the ability to apply section 81. We heard that, at the time that was put in, Indigenous people were the fastest-growing prison population. Now there are other groups growing fast too.

There was a real push by many, including a number of Indigenous leaders, to say we should have this apply, but that the biggest focus is if a community — whether it is Circle of Eagles, Chief Tsannie, the BC First Nations Justice Council — goes to the minister or corrections and says, just as you have done with Joey, "We want this person home." Then the responsibility flips. Corrections don't have what they have now, which is the authority to say, "No, we're not doing it." They have to establish why it is not going to work.

autochtones, et en reconnaissant qu'ils s'appliquent à la personne. Nous avons de grandes différences culturelles, et tout le monde a besoin de quelque chose de différent. Certaines personnes ont besoin d'être sur la terre, d'être seules, de couper du bois ou de passer du temps dans une hutte de sudation.

Chez nous, certaines personnes doivent se rendre sur les îles par elles-mêmes, y rester un certain temps et passer du temps sur notre magnifique territoire, sur la côte nord-ouest de la Colombie-Britannique. C'est donc très différent. Certains sont encore en recherche de soi et ont besoin de beaucoup de counselling, de formation et de soutien.

Il ne fait aucun doute qu'il existe une multitude de solutions dirigées par les Autochtones. Je sais que notre stratégie en matière de justice peut être mise à l'échelle, multipliée et appliquée à l'échelle du pays. Je ne dis pas que nous allons vous dire comment le faire ou vous le dicter; pas du tout. Mais personne n'a besoin de réinventer la roue. Ensemble, nous sommes plus forts, et nous devons nous unir pour réparer les torts du passé.

**Le sénateur Prosper :** Merci pour tout ce que vous faites.

**La sénatrice Simons :** Je vais céder ma place à la sénatrice Pate, qui est la marraine du projet de loi.

**La sénatrice Pate :** Je vous remercie tous de votre présence, et pour tout ce que vous faites.

Je veux revenir sur la question de l'article 81 et de son application à d'autres. Cela a commencé lorsque nous avons réalisé l'étude sur les droits des personnes purgeant une peine de ressort fédéral. Je dis « nous » parce que j'y ai participé; j'ai aussi appuyé l'ancienne sénatrice Josée Forest-Niesing avec le projet de loi.

Donc, 25 ans après l'adoption de la loi, ce que nous avons entendu partout au pays, c'est que les services correctionnels ont limité la capacité d'appliquer l'article 81. Nous avons entendu dire qu'à l'époque où cela a été mis en place, les Autochtones constituaient la population carcérale qui connaissait la croissance la plus rapide. Il y a maintenant d'autres groupes qui connaissent une croissance rapide.

De nombreuses personnes, y compris un certain nombre de dirigeants autochtones, ont insisté pour que cela s'applique, mais veulent que la priorité soit accordée aux collectivités — qu'il s'agisse de Circle of Eagles, du chef Tsannie, du Conseil de justice des Premières Nations de la Colombie-Britannique — qui s'adressent au ministre ou aux services correctionnels et demandent que la personne puisse retourner chez elle, comme vous l'avez fait avec M. Toutsaint. Ensuite, la responsabilité est inversée. Les services correctionnels n'auraient pas ce qu'ils ont actuellement, c'est-à-dire le pouvoir de dire : « Non, nous ne le faisons pas. » Ils devraient expliquer la raison de leur refus.

It is fundamentally different from how things operate now. In many discussions that I have been having with people, it seems to be influenced by the way corrections already run things. The fact is that, even with the minister intervening, many organizations are being told, “Don’t talk about that. Don’t support the law.”

I’m really concerned. There is an opportunity here to take resources that currently corrections spends — more than \$500,000 a year to keep people in segregated conditions, versus \$60,000 or \$70,000 for a lodge. That is what needs to be corrected: those resources. If you were given even half of that, \$250,000 per person, what could you provide in each of your resources, starting with you, Ms. Wilson?

**Ms. Wilson:** The example you bring up is exactly what I am saying. It is a tool in the tool box that is not being utilized. Why aren’t we using it? It doesn’t make sense at all. It is because of, as you say, these long-established practices. Just because we make people fit into a box, it does not mean that the box is right.

We need to get rid of the boxes and get rid of this understanding of what complex needs are. Complex needs mean they do not fit into the box. Who designed the box? Again, we need to have bold and courageous conversations. That \$250,000 a year would literally pay somebody’s rent, even in Vancouver, for an entire year. It would pay for counselling for an entire year. It would pay for an auntie and resource workers we have. It would pay their salaries to allow them to visit a person and check in with them on a frequent basis, to say nothing of education.

Many incarcerated people are also from the child welfare system, which gets free tuition in British Columbia. They could go to school. I work too at the British Columbia Institute of Technology, or BCIT. We have fantastic programs for Indigenous people. So again those three people that I said — one was a woman — we saved the system \$500,000 already. Men are \$246,000. So we already saved the system \$1 million, just in this one year, and that doesn’t include the ancillary costs of their children going into care, court costs, parole costs and all of those things.

It is ludicrous to me that we, as bright, talented and brilliant as everybody in the system is, can’t sit in a room and have these conversations.

Yes, it may be a tremendous amount of work to start, to get this moving and to get this going, but we have to do it because we all want safer, healthier, happier communities. We all want

C’est fondamentalement différent de la façon dont les choses fonctionnent actuellement. D’après les nombreuses discussions que j’ai eues, il semble que les décisions soient influencées par la façon dont les services correctionnels fonctionnent déjà. Le fait est que, même si le ministre intervient, de nombreuses organisations se font dire : « Ne parlez pas de cela. N’appuyez pas la loi. »

Je suis vraiment inquiète. Il y a là une occasion de prendre les ressources que les services correctionnels dépensent actuellement... C’est plus de 500 000 \$ par année pour maintenir les gens en isolement, comparativement à 60 000 ou 70 000 \$ pour un pavillon. C’est ce qu’il faut changer : ces ressources. Si on vous donnait ne serait-ce que la moitié de ce montant, soit 250 000 \$ par personne, que pourriez-vous fournir avec chacune de vos ressources, en commençant par vous, madame Wilson?

**Mme Wilson :** L’exemple que vous donnez correspond exactement à ce que je dis. C’est un outil dans la boîte à outils qui n’est pas utilisé. Pourquoi ne pas l’utiliser? Cela n’a aucun sens. C’est à cause de ces pratiques de longue date, comme vous le dites. Ce n’est pas parce qu’on fait entrer les gens dans une boîte qu’il s’agit de la bonne.

Nous devons nous débarrasser de ces cadres et repenser notre façon de voir les besoins complexes, qui ne rentrent pas dans la boîte. Qui a conçu cette boîte? Encore une fois, nous devons avoir des conversations audacieuses et courageuses. Ces 250 000 \$ par année permettraient littéralement de payer le loyer d’une personne, même à Vancouver, pendant toute une année. Ils serviraient à payer les services de counselling pendant une année entière. Ils permettraient de payer une tante et des travailleurs du secteur des ressources que nous avons. Cela paierait leur salaire pour leur permettre de rendre visite aux personnes, de faire un suivi auprès d’elles, sans parler de l’éducation.

De nombreuses personnes incarcérées proviennent également du système de protection de l’enfance, qui donne lieu à la gratuité scolaire en Colombie-Britannique. Ces personnes pouvaient aller à l’école. Je travaille également au British Columbia Institute of Technology, ou BCIT. Nous avons des programmes fantastiques pour les Autochtones. Donc, encore une fois, en ce qui concerne les trois personnes dont j’ai parlé — dont une femme —, nous avons déjà fait économiser 500 000 \$ au système. Pour les hommes, cela représente 246 000 \$. Nous avons donc déjà fait économiser 1 million de dollars au système, juste pour cette année, et cela n’inclut pas les coûts accessoires de la prise en charge des enfants, les frais judiciaires, les coûts de libération conditionnelle, etc.

Je trouve ridicule que nous, qui sommes aussi brillants et talentueux que tout le monde dans le système, ne puissions pas nous asseoir dans une salle et avoir ces conversations.

C’est peut-être un travail énorme de commencer, de faire avancer les choses, mais nous devons le faire parce que nous voulons tous des collectivités plus sûres, plus saines et plus

our tax dollars to go to initiatives that will truly elevate and support our communities, our provinces, our nations and our country.

**Mr. Thomas:** For us, that is one example. Just the fact that our healing lodges are underfunded, and we should be expecting things to be equitable — if they are paying \$500,000 inside, we should be receiving \$500,000 outside. It should not always be Indigenous people at the expense of Indigenous people. We are the only people who have to go to court to get clean water. I do not understand.

It seems that we are always expected to do as much with less. It doesn't make sense to me. You are taking our children away and giving non-Indigenous folks more money. You are incarcerating us at higher rates and expecting us to do the same amount of work as our counterparts. We're given less to do more. I think it is time for equitable funding. It should be dollar-for-dollar equal access and not at our expense. That is the only way that is going to work.

**Senator Pate:** That sounds like a great challenge: to go and find someone in SIU right now, develop a plan around that and demand resources.

**Mr. Thomas:** We have already offered to take Joey. All we're asking for is one staff person, right? And we could not even get that.

**Mr. Tsannie:** I want to add that with these negotiations that are happening, the middle person is always CSC. We're kind of done with dealing with CSC. We want those negotiations directly with the minister, the nations, our communities and our organizations to happen. We talk so much about the tool box. Many of the people who are in this system do not know how to use some of these tools.

The resources that should be going directly to help people are not reaching people. They are going somewhere else. I want to make that clear. Funding for these institutions needs to be what Merv is saying; it needs to be fair — not only fair but based on needs. We look to the North, the high cost of delivering some of these services, especially in the far North. It has to be based on the needs of that individual. On funding, that negotiation has to be directly with the minister and the organization. Nation to nation — that is how it should be. There shouldn't be any middle person in there.

**The Chair:** Thank you to the witnesses. This was very compelling testimony. This forum is not suited to having a full discussion, but I can say that your evidence is very important to

heureuses. Nous voulons tous que l'argent de nos impôts soit consacré à des initiatives qui amélioreront et soutiendront vraiment nos collectivités, nos provinces, nos nations et notre pays.

**M. Thomas :** Pour nous, c'est un exemple. Le simple fait que nos pavillons de ressourcement sont sous-financés... Et nous devrions nous attendre à ce que les choses soient équitables... S'ils paient 500 000 \$ à l'intérieur, nous devrions recevoir 500 000 \$ à l'extérieur. Tout ne devrait pas toujours être à la charge des Autochtones. Nous sommes les seuls peuples qui doivent aller devant les tribunaux pour avoir accès à de l'eau potable. Je ne comprends pas.

Il semble qu'on nous demande toujours de faire autant avec moins. Cela n'a aucun sens à mes yeux. Vous nous prenez nos enfants et vous donnez plus d'argent aux non-Autochtones. Vous nous incarcérez à des taux plus élevés et vous vous attendez à ce que nous fassions le même travail que nos homologues. On nous en donne moins pour en faire plus. Je pense qu'il est temps d'accorder un financement équitable. L'accès devrait être exactement le même, et pas à nos frais. C'est la seule façon d'y arriver.

**La sénatrice Pate :** Cela me semble être un grand défi : trouver une personne dans une unité d'intervention structurée, élaborer un plan et demander des ressources.

**M. Thomas :** Nous avons déjà offert de prendre M. Toutsaint. Tout ce que nous demandons, c'est qu'il ait droit à l'aide d'un membre du personnel, et nous n'avons pas pu l'obtenir.

**M. Tsannie :** Je tiens à ajouter que, dans le cadre des négociations en cours, la personne intermédiaire est toujours le Service correctionnel du Canada. Nous en avons assez de traiter avec le SCC. Nous voulons des négociations directes entre le ministre, les nations, nos communautés et nos organisations. Nous parlons beaucoup de la boîte à outils, mais bon nombre des gens qui sont dans le système ne savent pas comment utiliser certains de ces outils.

Les ressources qui devraient servir directement à aider les gens ne les atteignent pas. Elles vont ailleurs. Je tiens à ce que ce soit clair. Le financement de ces établissements doit correspondre à ce que dit M. Thomas : il doit être équitable... Pas seulement équitable, mais aussi fondé sur les besoins. On pense au Nord et au coût élevé de la prestation de certains de ces services, surtout dans le Grand Nord. Il faut que ces services soient fondés sur les besoins des personnes. En ce qui concerne le financement, les négociations doivent se faire directement avec le ministre et l'organisation. De nation à nation, comme il se doit. Il ne devrait pas y avoir d'intermédiaire.

**Le président :** Nous remercions les témoins. Vos témoignages étaient très convaincants. Notre tribune ne se prête pas bien à une discussion approfondie, mais je peux dire que vos

the study that is ongoing. We appreciate you coming such a great distance to assist us in this understanding.

I believe that the stories that you have told will have a compelling effect on the senators. The good work that has been done in the healing lodges that you represent needs to be recognized and understood in a much better way so that this kind of investment can be made in communities.

Thank you for your testimony here today. If there is anything you would like to add that you think we have not heard that would be helpful, that can be done by sending a memo or letter to the clerk, who will give it to all the senators on the committee.

Thank you, senators. I erred on the side of making sure the witnesses had full time to discuss and tell their stories in a way that would have an effect on not only our heads but our hearts.

Honourable senators, as we continue our study of Bill S-205, our second panel is with us. We have Paula Marshall, Executive Director, Mi'kmaw Legal Support Network, attending by video conference; and we also have Bonnie Brayton, Chief Executive Officer, DisAbled Women's Network of Canada, who is with us in the committee room.

We welcome you and thank you for joining us here today. We will begin with your opening remarks. We will start with Ms. Marshall. I would like to see the remarks kept to about five minutes so that we have a lot of time for questions from the senators.

**Paula Marshall, Executive Director, Mi'kmaw Legal Support Network:** Thank you, chair and senators, for inviting me to speak today.

My name is Paula Marshall. I'm from Nova Scotia, and I am Mi'kmaw from Eskasoni First Nation. My husband and I have raised 12 children, 11 sons and 1 daughter, and we're in the process of adopting number 13.

I want to talk to you today about Bill S-205 from the perspective of Indigenous people in federal prisons.

When we talk about law, we cannot ignore the basic fact, which was raised by the previous presenters, that Indigenous people make up one third of the prison population. And these numbers keep going up. The real question for me is simple: Will Bill S-205 reduce harm for Indigenous people or continue the patterns that have been harming us for decades?

commentaires sont très importants pour l'étude en cours. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus de si loin pour nous aider à comprendre.

Je crois que les histoires que vous avez racontées auront un effet convaincant sur les sénateurs. Le bon travail qui a été fait dans les pavillons de ressourcement que vous représentez doit être reconnu et mieux compris afin que ce genre d'investissement puisse être fait dans les collectivités.

Nous vous remercions encore une fois d'avoir été avec nous. S'il y a quoi que ce soit que vous aimeriez ajouter et que vous pensez que nous n'avons pas entendu et qui serait utile, vous pouvez le faire en envoyant une note ou une lettre au greffier, qui la remettra à tous les sénateurs du comité.

Honorables sénateurs, merci. J'ai choisi de veiller à ce que les témoins aient tout le temps nécessaire pour parler et raconter leurs histoires d'une manière qui aurait un effet non seulement sur notre tête, mais aussi sur notre cœur.

Nous allons maintenant passer au deuxième groupe de témoins dans le cadre de notre étude du projet de loi S-205. Nous accueillons la directrice générale du Mi'kmaw Legal Support Network, Paula Marshall, qui se joint à nous par vidéoconférence; nous accueillons aussi la directrice générale du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Bonnie Brayton, qui est avec nous dans la salle.

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous allons commencer par vos déclarations préliminaires et allons d'abord entendre Mme Marshall. J'aimerais que les exposés ne durent pas plus de cinq minutes environ afin que nous ayons plus de temps pour les questions des sénateurs.

**Paula Marshall, directrice générale, Mi'kmaw Legal Support Network :** Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Paula Marshall. Je viens de la Nouvelle-Écosse, et je suis une Mi'kmaq de la Première Nation d'Eskasoni. Mon mari et moi avons élevé 12 enfants — 11 fils et une fille — et nous sommes en train d'en adopter un treizième.

Je veux vous parler aujourd'hui du projet de loi S-205 du point de vue des Autochtones dans les prisons fédérales.

Lorsque nous parlons de la loi, nous ne pouvons pas ignorer un fait fondamental, qui a été soulevé par les témoins précédents : les Autochtones représentent le tiers de la population carcérale. Et ces chiffres ne cessent d'augmenter. La vraie question pour moi est simple : le projet de loi S-205 réduira-t-il les préjudices subis par les peuples autochtones ou poursuivra-t-il les tendances qui nous causent du tort depuis des décennies?

Speaking to the structured intervention units, which replace what used to be called “segregation,” “seg” or “solitary confinement” — on paper, they’re supposed to be different. People are supposed to get four hours out of their cell and two hours of meaningful human contact, but we have to be honest: When one is separated from the mainstream population, isolated and closely controlled, it still feels like isolation. And Indigenous people, as we heard from the previous presenters, are more likely to end up there. I believe they are 44% of men who end up in SIUs and 96% of women.

As Indigenous people, we are more likely to be labelled “maximum security.” It’s very rare when someone gets placed in minimum. We’re more likely to be seen as not adjusting well. We’re more likely to be involved in use-of-force incidents, and I want to talk about why this happens.

Many Indigenous people in prison have deep trauma histories — residential schools, child welfare removal, family violence, poverty, addiction and mental health struggles rooted in colonial harm. We’ve heard this over and over again.

Trauma shows up in certain ways. It can look like anger. It can look like shutting down. It can look like mistrust. It can look like self-harm. Inside prison, those trauma responses are often treated as risk, and when they’re treated as risk, the response has been more control, more restrictions and sometimes even SIU placements.

So we get this cycle — trauma, reaction, isolation, more trauma, more restrictions — and that cycle hits our Indigenous prisoners extra hard. Isolation doesn’t heal trauma. It makes it worse. For those whose communities already struggle with high suicide rates and intergenerational grief, that matters.

What do we need to change? I support the strengthening of the definition of “SIU” so that prisons can’t create isolation under different names. If it functions like isolation, it should be regulated like isolation. The 48-hour limit before court review is important, but I would encourage the committee to ensure that when SIU placements are reviewed, that Gladue factors are considered, trauma history is considered and alternatives are truly explored.

Isolation should not be the default response to trauma-based behaviour. There should also be transparency. If Indigenous people are disproportionately placed in SIUs, we need that data

En ce qui concerne les unités d’intervention structurée, qui remplacent ce qu’on appelait auparavant l’isolement ou l’isolement cellulaire, elles sont différentes sur papier. Les gens sont censés sortir de leur cellule pendant quatre heures et avoir deux heures de contacts humains réels, mais soyons honnêtes : lorsqu’une personne est séparée de la population générale et étroitement contrôlée, elle a toujours l’impression d’être isolée. Et comme l’ont dit les témoins précédents, les Autochtones sont plus susceptibles de se retrouver là. Je crois qu’ils représentent 44 % des hommes et 96 % des femmes qui sont placés dans les unités d’intervention structurée.

En tant qu’Autochtones, nous sommes plus susceptibles d’être étiquetés « sécurité maximale ». Il est très rare qu’une personne soit placée dans un établissement à sécurité minimale. Nous sommes plus susceptibles d’être perçus comme des personnes ayant de la difficulté à s’adapter. Nous sommes plus susceptibles d’être impliqués dans des incidents nécessitant un recours à la force, et je veux parler des raisons qui expliquent cela.

De nombreux Autochtones en prison ont des antécédents de traumatismes profonds : pensionnats, retrait des services de protection de l’enfance, violence familiale, pauvreté, toxicomanie et problèmes de santé mentale enracinés dans les préjugés coloniaux. Nous l’avons entendu à maintes reprises.

Les traumatismes se manifestent de certaines façons. Ils peuvent prendre la forme de la colère, du repli sur soi, du manque de confiance ou de l’automutilation. À l’intérieur des prisons, ces réactions traumatiques sont souvent traitées comme un risque, et ce risque donne lieu à un contrôle accru, à plus de restrictions et parfois même à des placements dans des unités d’intervention structurée.

Nous avons donc ce cycle — traumatisme, réaction, isolement, plus de traumatismes, plus de restrictions — et ce cycle frappe encore plus durement nos prisonniers autochtones. L’isolement ne guérit pas les traumatismes. Il ne fait que les empirer. Pour ceux dont les communautés sont déjà aux prises avec des taux de suicide élevés et un deuil intergénérationnel, c’est important.

Que devons-nous changer? J’appuie le renforcement de la définition des unités d’intervention structurée afin que les prisons ne puissent pas imposer l’isolement sous des noms différents. Si ces unités fonctionnent comme l’isolement, elles devraient être réglementées de la même façon. La limite de 48 heures avant l’examen par le tribunal est importante, mais j’encourage le comité à s’assurer que, dans le cadre de l’examen des placements dans les unités d’intervention structurée, les facteurs Gladue soient pris en compte tout comme les antécédents de traumatisme, et les solutions de rechange possibles.

L’isolement ne devrait pas être la réponse par défaut à un comportement émanant de traumatismes. La transparence est aussi importante. Si les Autochtones sont placés de façon

publicly reported. Without transparency, problems could stay hidden.

Another important part of this bill is the proposal to transfer people with serious mental health conditions to hospitals or proper mental health facilities. This is critical. Too often, we see that mental health crises in prison are treated as discipline problems. Someone self-harms or becomes emotionally overwhelmed. The response is the use of force and isolation. That's not treatment. That's escalation.

Indigenous communities already carry heavy mental burdens because of colonial history. We should not be deepening that harm while inside prison, and it's important to say this clearly. Isolation and maximum security are expensive, which we've heard our other presenters talk about. Treatment is not only more humane, but also costs less in the long run. And if we treat the trauma instead of just punishing the symptoms, we will reduce long-term harm.

I want to talk a little about section 81 and section 84 of the Corrections and Conditional Release Act. In Atlantic Canada, there were no section 81 facilities. If a person is looking for support in health and reintegration back into the community, they will have to leave the province and attend another nation's ceremonies and cultures.

These sections were supposed to help reduce Indigenous overrepresentation and over-incarceration. Section 81 allows for Indigenous communities to run healing lodges, but that application process is very difficult. We applied for a section 81 for women, and we were turned down because our training for our staff was going to be coming from the Elizabeth Fry Society.

When we talk about section 84, we ran a program from 2005 to 2019. We ran about two to five section 84 circles per year and of all those recommendations of pooling the community's resources together to come up with a plan for reintegration for supporting community, which depends on full parole because there were no halfway houses inside the community — the Parole Board said that the section 84 plans were great, but they were still going to give the person day parole, which is outside the community. There were no opportunities to bring that section 84 plan back once they were released into halfway houses.

disproportionnée dans des unités d'intervention structurée, il faut que ces données soient rendues publiques. Sans transparence, les problèmes pourraient rester cachés.

Un autre élément important de ce projet de loi est la proposition de transférer les personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale vers des hôpitaux ou des établissements de santé mentale adéquats. C'est essentiel. Trop souvent, les crises de santé mentale en prison sont traitées comme des problèmes de discipline. Quelqu'un se mutilé ou devient émotionnellement dépassé et la réponse est le recours à la force ou à l'isolement. Ce n'est pas un traitement. C'est une escalade.

Les communautés autochtones portent déjà un lourd fardeau mental en raison de l'histoire coloniale. Nous ne devrions pas aggraver ce préjudice en prison, et il est important de le dire clairement. L'isolement et la sécurité maximale coûtent cher, et nous avons entendu les autres témoins en parler. Non seulement le traitement est plus humain, mais il coûte aussi moins cher à long terme. Et si nous traitons le traumatisme au lieu de simplement en punir les symptômes, nous réduisons les dommages à long terme.

Je souhaite aborder brièvement les articles 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Dans les provinces de l'Atlantique, il n'y avait pas d'établissements correctionnels visés par l'article 81. Si une personne cherche à obtenir du soutien en matière de santé et de réinsertion dans la collectivité, elle doit quitter la province et participer aux cérémonies et aux activités culturelles d'une autre nation.

Ces dispositions devaient contribuer à réduire l'incarcération disproportionnée des Autochtones. L'article 81 permet aux communautés autochtones de gérer des pavillons de ressourcement, mais le processus de demande est très difficile. Nous avons présenté une demande au titre de l'article 81 pour les femmes, mais elle a été rejetée parce que la formation de notre personnel devait être dispensée par la Société Elizabeth Fry.

En ce qui concerne l'article 84, nous avons mis en place un programme entre 2005 et 2019. Nous avons organisé environ deux à cinq cercles au titre de l'article 84 par an. Parmi l'ensemble des recommandations visant à mettre en commun les ressources de la communauté afin d'élaborer un plan de réinsertion pour soutenir la communauté, qui dépendait d'une libération conditionnelle totale, car il n'y avait aucune maison de transition au sein de la collectivité, la Commission des libérations conditionnelles a déclaré que les plans au titre de l'article 84 étaient excellents, mais qu'elle allait tout de même accorder à la personne une libération conditionnelle de jour, qui se déroule en dehors de la communauté. Il n'y avait aucune possibilité de rétablir cette disposition de l'article 84 une fois un détenu transféré au sein d'une maison de transition.

Section 81 exists because of nation-to-nation relationship between Indigenous Peoples and the Crown. It was meant to address over-incarceration. Right now, it's underfunded and underused. My concern in hearing the previous discussion is that if we expand it before fixing those issues, Indigenous communities could even lose more access to already limited resources.

I would suggest creating separate provisions for other groups rather than expanding section 81 and 84 for other communities.

**The Chair:** Could you wrap up, please? I'd like to have an opportunity for the senators to ask as many questions as they have. And just from your testimony, I know they have a lot of questions.

**Ms. Marshall:** Thank you. Also, I want to talk about allowing incarcerated people to apply to the court if Correctional Service Canada acts unlawfully. People in prison have very limited access to help, and internal grievances often fail, so judicial oversight helps to bring that transparency.

In closing, I would like to say that Indigenous overrepresentation in prison didn't happen by accident. It's a result of generations of policy choices. Bill S-205 can be a part of those choices, but only if it's implemented with intention. If we regulate SIUs properly, treat trauma medically instead of disciplinarily, properly fund Indigenous-led alternatives and make self-determination real and not symbolic, then this bill can reduce harm. If not, then the risk of continuing the same patterns under new language will occur. The true measure of success will be fewer Indigenous people in isolation, more Indigenous people healing in the communities and more accountability with dignity. Thank you, and I welcome your questions.

**The Chair:** Thank you.

Ms. Brayton, if you can keep your comments to about five minutes, that would be really helpful. Thank you.

**Bonnie Brayton, Chief Executive Officer, DisAbled Women's Network of Canada:** I will do my best. If I don't get to my recommendations, I hope one of the senators will ask for them after.

L'article 81 existe en raison des relations de nation à nation entre les peuples autochtones et la Couronne. Il visait à remédier à l'incarcération disproportionnée des personnes autochtones. À l'heure actuelle, il est sous-financé et sous-utilisé. Après avoir entendu la discussion précédente, je crains que si nous l'élargissons avant de régler ces problèmes, les communautés autochtones puissent perdre encore plus d'accès à des ressources déjà limitées.

Je suggère de créer des dispositions distinctes pour les autres groupes plutôt que d'étendre la portée des articles 81 et 84 à d'autres communautés.

**Le président :** Madame Marshall, auriez-vous l'obligeance de conclure? Je tiens à accorder aux sénateurs l'occasion de poser autant de questions qu'ils le souhaitent. Et d'après votre témoignage, je sais que mes collègues auront beaucoup de questions.

**Mme Marshall :** Je vous remercie. Je voudrais également aborder la question de la possibilité pour les personnes incarcérées de saisir la justice si le Service correctionnel du Canada agit de manière illégale. Les personnes incarcérées ont un accès très limité à l'aide, et les recours internes échouent souvent. Le contrôle judiciaire contribue donc à instaurer une certaine transparence.

Pour conclure, j'aimerais dire que la surreprésentation des Autochtones dans les prisons n'est pas le fruit du hasard. En réalité, ce phénomène résulte de choix politiques pris depuis des générations. Le projet de loi S-205 peut s'inscrire dans ces choix, mais seulement s'il est mis en œuvre avec intention. Si nous réglémentons de manière adéquate les unités d'intervention structurée, traitons les traumatismes sur le plan médical plutôt que disciplinaire, finançons adéquatement les solutions de rechange proposées par les Autochtones et rendons l'autodétermination réelle et non symbolique, alors ce projet de loi pourra réduire les préjudices que nous observons. Dans le cas contraire, nous risquons de simplement changer le vocabulaire juridique, mais de perpétuer les mêmes schémas nocifs. Enfin, la véritable mesure du succès sera la diminution du nombre d'Autochtones en isolement, l'augmentation du nombre d'Autochtones ayant la possibilité d'entamer un processus de guérison au sein de leurs propres communautés, ainsi qu'une plus grande responsabilisation dans le respect de la dignité. Je vous remercie, et je suis prête à répondre à vos questions.

**Le président :** Je vous remercie.

Madame Brayton, si vous pouviez limiter votre intervention à environ cinq minutes, cela nous aiderait beaucoup. Merci pour votre compréhension.

**Bonnie Brayton, directrice générale, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada :** Je vais tâcher de faire de mon mieux. Si je n'arrive pas à présenter mes recommandations, j'espère qu'un des sénateurs me les demandera après coup.

The DisAbled Women's Network of Canada, or DAWN Canada, is the oldest organization for women with disabilities in the world. At 40 years old, we are very proud to be here. First, I want to thank Senator Pate for advancing this very important legislation and the committee for inviting us to speak to you today. I'm pleased to be here with you on the unceded territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Tona Mills, in my original speaking notes, is and was, as I understand it — because the last time I spoke to Senator Pate, she was alive — an Indigenous woman who spent over 10 years in solitary confinement in federal custody, primarily due to mental health issues. She was diagnosed with isolation-induced schizophrenia after her prolonged isolation.

Thank you, senators, for the opportunity to speak to Bill S-205. My comments draw on a recent literature review DAWN Canada completed as part of our work in developing new standards under the Accessible Canada Act for Correctional Service Canada, examining the experiences of Indigenous and Black women and gender-diverse people with disabilities in the Canadian correctional system. The evidence is unequivocal: Solitary confinement and other forms of isolation disproportionately harm those who are already the most marginalized, as your bill recognizes, Senator Pate.

Our research confirms this. Indigenous women represent at least 42% of all federally incarcerated women, despite being about 5% of the population. As the review states, these women show higher levels of substance abuse and mental health issues.

Black women are also overrepresented, although the lack of disaggregated data makes their experiences less visible, which is a problem in itself.

Disability is a major driver of this overrepresentation. Nearly all federally sentenced Indigenous women have a diagnosed or undiagnosed mental-health-related disability, and many Black women experience trauma, chronic illness, intellectual disabilities or brain injuries that go unrecognized.

Yet prisons are structurally incapable of meeting these needs. The literature notes that “women living with disabilities are frequently placed in isolation, not due to any proven risk but because they are misunderstood by undertrained correctional staff.”

Le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, ou DAWN Canada, est la plus ancienne organisation au monde pour les femmes handicapées. Après 40 ans d'existence, nous sommes très fiers d'être ici. Tout d'abord, je tiens à remercier la sénatrice Pate d'avoir présenté ce projet de loi très important, ainsi que le comité de nous avoir invités à prendre la parole aujourd'hui. Je suis ravie d'être ici avec vous sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Tona Mills, d'après mes notes originales, est et était, si je comprends bien — car la dernière fois que j'ai parlé à la sénatrice Pate, elle était encore en vie —, une femme autochtone qui a passé plus de 10 ans en isolement cellulaire dans un établissement fédéral, principalement en raison de problèmes de santé mentale. Par la suite, Mme Mills a reçu un diagnostic de schizophrénie causée par l'isolement prolongé qu'elle a subi.

Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de me donner l'occasion de m'exprimer au sujet du projet de loi S-205. Mes observations s'appuient sur une récente analyse documentaire réalisée par DAWN Canada dans le cadre de notre travail d'élaboration de nouvelles normes en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, qui examine les expériences des femmes autochtones et noires et des personnes de genre divers ayant un handicap dans le système correctionnel canadien. Les preuves sont sans équivoque : l'isolement cellulaire et d'autres formes d'isolement nuisent de manière disproportionnée aux personnes qui sont déjà les plus marginalisées, comme le reconnaît le projet de loi S-205 présenté par la sénatrice Pate.

Par ailleurs, nos travaux de recherches confirment que les femmes autochtones représentent au moins 42 % de l'ensemble des femmes incarcérées dans des établissements fédéraux, alors qu'elles ne constituent qu'environ 5 % de la population féminine du pays. Comme l'indiquent différentes études, les femmes autochtones présentent un risque accru de toxicomanie et de problèmes de santé mentale.

Les femmes noires sont également surreprésentées, bien que l'absence de données ventilées rende leurs expériences moins visibles, ce qui constitue d'ailleurs un problème en soi.

Le handicap est l'un des principaux facteurs expliquant l'incarcération disproportionnée des femmes noires et autochtones. Presque toutes les femmes autochtones condamnées par les tribunaux fédéraux souffrent d'un handicap lié à la santé mentale, diagnostiqué ou non, et de nombreuses femmes noires sont victimes de traumatismes, de maladies chroniques, de déficiences intellectuelles ou de lésions cérébrales qui ne sont pas diagnostiqués.

Pourtant, les établissements correctionnels sont structurellement incapables de répondre aux besoins de certains détenus. La littérature spécialisée souligne que « les femmes handicapées sont souvent placées en isolement, non pas en raison d'un risque avéré, mais parce qu'elles sont mal comprises par un personnel pénitentiaire insuffisamment formé. »

This is where Bill S-205 is the most responsive. The 48-hour limit on isolation, combined with mandatory judicial oversight, is not simply a procedural safeguard; it is a human rights protection. For Indigenous and Black women whose behaviours are often trauma-driven or disability-related, isolation is routinely used as a substitute for care. The bill's recognition that irreversible harm can occur after 48 hours aligns with the evidence and with international standards.

The bill's second major contribution is its requirement for mental health assessments and mandatory transfers to hospitals when CSC cannot provide appropriate care. This is essential. We heard so much about this from our first panel. The literature shows that penitentiaries lack the capacity, resources and infrastructure required to meet the needs of their populations. When women with disabilities are kept in prisons that cannot accommodate them, the result is predictable: deterioration, self-harm and further isolation.

Need I remind this committee of Ashley Smith's tragic death?

The third pillar, expanding section 81 and section 84 agreements, is equally important. Indigenous women have long advocated for healing-based, community-led alternatives. Black women, too, have expressed deep distrust of institutional mental health services and a need for culturally grounded supports. By allowing agreements with organizations serving disadvantaged or minority populations, the bill opens the door to Black-led, disability-led and 2SLGBTQIA+-led community supports, in addition to priority for Indigenous community supports. This is a meaningful step toward culturally safe reintegration.

Finally, the bill's creation of a judicial remedy for unlawful or discriminatory administration of a sentence is a powerful accountability tool. Indigenous and Black women routinely experience misclassification, cancelled visits, micro-aggressions and punitive responses to disability-related behaviours. A mechanism allowing courts to reduce a sentence when CSC's actions are oppressive or discriminatory is a necessary corrective.

C'est là que le projet de loi S-205 propose des solutions efficaces pour s'attaquer à cette problématique. En effet, la limite de 48 heures pour l'isolement cellulaire, combinée à un mécanisme obligatoire de surveillance judiciaire, ne se limite pas à une simple garantie procédurale; il s'agit d'une mesure de protection des droits de la personne. Pour les femmes autochtones et noires dont les comportements sont souvent liés à un traumatisme ou à un handicap, l'isolement est régulièrement utilisé comme substitut aux soins. La reconnaissance par le projet de loi que des dommages irréversibles peuvent survenir après 48 heures est conforme aux meilleures pratiques et aux normes internationales.

La deuxième contribution majeure du projet de loi est l'obligation de procéder à des évaluations de la santé mentale et de transférer les détenues vers des hôpitaux lorsque le SCC n'est pas en mesure de leur fournir les soins appropriés. C'est essentiel. Nous en avons beaucoup entendu parler lors de notre première table ronde. La littérature scientifique montre que les établissements pénitentiaires n'ont pas la capacité, les ressources et les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de leur population. Lorsque des femmes handicapées sont détenues dans des prisons qui ne peuvent pas les accueillir, le résultat est prévisible : détérioration, automutilation, et isolement accru.

Dois-je rappeler aux membres du comité les circonstances du décès tragique d'Ashley Smith?

La troisième contribution majeure du projet de loi, qui consiste à élargir les accords prévus aux articles 81 et 84, est tout aussi essentielle. Les femmes autochtones militent depuis longtemps en faveur de solutions alternatives axées sur la guérison et menées par la communauté. Les femmes noires ont également exprimé leur profonde méfiance à l'égard des services institutionnels de santé mentale et leur besoin de soutiens ancrés dans leur culture. En autorisant les accords avec des organisations au service des populations défavorisées ou minoritaires, le projet de loi ouvre la voie à des soutiens communautaires dirigés par des personnes noires, handicapées, ou membres de la communauté 2SLGBTQIA+, en plus d'accorder la priorité aux soutiens communautaires autochtones. Il s'agit d'une étape significative vers une réinsertion sociale des anciens détenus adaptée sur le plan culturel.

Enfin, ce projet de loi vise à instaurer un recours judiciaire en cas d'application illégale ou discriminatoire d'une peine, ce qui constitue un puissant outil de responsabilisation. Les femmes autochtones et noires sont régulièrement victimes de classifications erronées, d'annulations de visites, de micro-aggressions, et de mesures punitives en raison de certains comportements liés à leur handicap. Un mécanisme permettant aux tribunaux de réduire une peine lorsque les mesures prises par le SCC sont oppressives ou discriminatoires est une mesure corrective nécessaire.

However, there are gaps that deserve attention. First, the bill focuses narrowly on disabling mental health issues. Disability is broader. Women with physical, sensory and intellectual disabilities, including brain injuries, like the Indigenous woman forced to sleep on the floor because her cell was not wheelchair accessible — that is from our literature review and the evidence — are equally harmed by isolation and inaccessible environments. The Accessible Canada Act defines “disability” holistically; this bill should do the same.

Second, gender is not explicitly named. The literature shows that Indigenous and Black women face unique, gendered pathways into criminalization, often rooted in colonization, poverty and violence. Their experiences of isolation are not interchangeable with those of men. Explicit recognition would strengthen the bill’s grounding in lived reality.

Third, accessibility obligations are not clearly imposed on CSC. Without explicit requirements, women with disabilities may still be placed in inaccessible SIUs or denied participation in programs.

Finally, most incarcerated women are in provincial custody. While this bill applies federally, the committee should strongly recommend that provinces adopt parallel protections.

In closing, Bill S-205 is a significant and necessary step. It aligns with the evidence, responds to long-standing human rights concerns and offers meaningful pathways to care, community and accountability. Strengthening it through an intersectional, disability-inclusive lens will ensure it protects those who are most affected by isolation: Indigenous and Black women and gender-diverse people living with disabilities.

Do I still have time?

**The Chair:** No.

**Ms. Brayton:** I’ve summarized. Thank you.

Néanmoins, certaines lacunes méritent notre attention. Premièrement, le projet de loi S-205 se concentre uniquement sur les problèmes de santé mentale invalidants. Le handicap est un concept plus large. Les femmes ayant une déficience physique, sensorielle ou intellectuelle, y compris celles qui souffrent de lésions cérébrales, comme cette femme autochtone contrainte de dormir à même le sol parce que sa cellule n’était pas accessible en fauteuil roulant — ce qui a été confirmé par notre analyse documentaire et les données probantes —, sont tout autant victimes de l’isolement et des environnements inaccessibles. La Loi canadienne sur l’accessibilité définit le « handicap » de manière holistique; le projet de loi S-205 devrait donc aller dans le même sens.

Deuxièmement, le genre n’est pas explicitement mentionné dans le libellé du projet de loi. Pourtant, la littérature scientifique montre que les femmes autochtones et noires sont confrontées à des parcours uniques et sexospécifiques vers la criminalisation, des parcours qui portent les séquelles de la colonisation, de la pauvreté et de la violence. Leurs expériences en unité d’intervention structurée ne sont pas interchangeables avec celles des détenus masculins. Ainsi, une reconnaissance explicite renforcerait l’ancrage du projet de loi dans la réalité vécue.

Troisièmement, les obligations en matière d’accessibilité ne sont pas clairement imposées à SCC. En l’absence d’exigences explicites, les femmes handicapées peuvent toujours être placées dans des unités d’intervention structurée inaccessibles, ou se voir refuser la participation à certains programmes.

Enfin, la plupart des femmes incarcérées sont détenues au sein d’établissements correctionnels provinciaux. Bien que le projet de loi S-205 concerne uniquement le palier fédéral, le comité devrait recommander vivement aux gouvernements des provinces d’adopter certaines mesures de protection parallèles.

Pour conclure, le projet de loi S-205 constitue une mesure législative importante et nécessaire. Ce projet de loi s’appuie sur des données probantes, répond à des préoccupations de longue date en matière de droits de la personne, et offre des voies significatives vers les soins, la communauté et la responsabilisation. Le fait de renforcer ce projet de loi à travers une perspective intersectionnelle et inclusive envers les personnes handicapées permettra de garantir qu’il protège celles et ceux qui sont les plus affectés par l’isolement cellulaire : les femmes autochtones et noires, ainsi que les personnes de diverses identités de genre aux prises avec un handicap.

Me reste-t-il encore du temps?

**Le président :** Malheureusement, votre temps de parole est écoulé.

**Mme Brayton :** Voilà qui résume mes principales recommandations. Je vous remercie.

**The Chair:** I know, but I am sure some of the senators will ask you about your recommendations.

**Senator Batters:** Yes, I wanted to give you additional time to do that.

First, thank you to both of you for being here and helping us with your important Indigenous perspective on this bill. Also, Ms. Brayton, thank you for the four decades of work of your organization on this important matter. I think of all the times that your organization has provided us with very valuable perspectives, especially on the issue of assisted suicide, for so many years. Thank you for all of your work on those issues.

But, yes, I want to use the balance of my time to give you additional time to talk about recommendations and ways that this bill could be strengthened.

**Ms. Brayton:** I have provided a bulleted summary of the four pieces of the legislation.

The first regards limiting isolation with respect to the 48-hour cap and judicial oversight: Require CSC to demonstrate that disability-related needs were assessed and accommodated before any isolation is authorized. Mandate disaggregated reporting on SIU placements by race, Indigeneity, gender and disability. Explicitly prohibit the use of isolation as a response to self-harm, trauma responses or disability-related behaviours.

The second regards mental health assessments and mandatory hospital transfers: Expand the definition of “disability” beyond “disabling mental health issues” to include physical, sensory, intellectual, cognitive and psychosocial disabilities. Require culturally adapted assessment tools for Indigenous and Black women. Ensure transfers include access to trauma-informed, culturally safe care.

The third regards expanded section 81 and section 84 agreements with respect to community-based alternatives: Set targets for agreements with first Indigenous, then Black, disability and 2SLGBTQIA+ organizations. Provide stable federal funding for community-based partners. Require CSC to document and publicly report efforts to identify eligible community organizations. They can’t just sit there and not do it; they have to do it, and if they don’t, they have to be called out.

**Le président :** Je sais, mais je suis convaincu que certains sénateurs souhaitent à présent vous questionner par rapport à vos recommandations.

**La sénatrice Batters :** Oui, et je souhaite par ailleurs accorder davantage de temps de parole à Mme Brayton pour répondre à mes questions.

Tout d’abord, merci à vous deux d’être ici et de nous aider en nous faisant part de votre importante perspective autochtone sur ce projet de loi. Merci également, madame Brayton, pour les quatre décennies de travail de votre organisation sur cette question importante. Je pense à toutes les fois où votre organisation nous a fourni des perspectives très précieuses, en particulier sur la question du suicide assisté, pendant tant d’années. Félicitations pour tous les travaux que vous avez menés par rapport à ces enjeux.

Mais oui, je souhaite utiliser le temps qu’il me reste pour vous donner davantage de temps pour discuter des recommandations et des moyens qui permettraient d’améliorer ce projet de loi.

**Mme Brayton :** J’ai déjà fourni au comité un résumé sous forme de liste point par point de mes quatre principales recommandations pour améliorer le projet de loi.

La première recommandation concerne la limitation de l’isolement en ce qui concerne la limite de 48 heures et le contrôle judiciaire : exiger du SCC qu’il démontre que les besoins liés au handicap ont été évalués et pris en compte avant d’autoriser tout isolement. Exiger des rapports ventilés sur les transferts en unité d’intervention structurée par groupe ethnique, origine autochtone, genre, et handicap. Interdire explicitement le recours à l’isolement en réponse à des actes d’automutilation, à des réactions traumatiques, ou à des comportements liés au handicap.

La deuxième recommandation concerne les évaluations de santé mentale et les transferts obligatoires à l’hôpital : élargir la définition du terme « handicap » au-delà des « problèmes de santé mentale invalidants » pour inclure les handicaps physiques, sensoriels, intellectuels, cognitifs, et psychosociaux. Exiger des outils d’évaluation adaptés à la culture des femmes autochtones et noires. Veiller à ce que les transferts en unité d’intervention structurée comprennent l’accès à des soins tenant compte des traumatismes vécus par la détenue, et adaptés à sa culture.

La troisième recommandation concerne les accords élargis prévus aux articles 81 et 84 relatifs aux solutions de rechange communautaires : fixer des objectifs pour les accords avec les organismes autochtones, puis les organismes noirs, les organismes de personnes handicapées, ainsi que les organismes 2SLGBTQIA+. Fournir un financement fédéral stable aux partenaires communautaires. Exiger du SCC qu’il documente et rende publics ses efforts pour identifier les organismes

The fourth regards judicial remedies for discriminatory administration of sentences: Ensure legal aid funding so that marginalized women can access this remedy. Require courts to consider systemic racism, colonization and disability when assessing whether CSC's actions were oppressive or discriminatory. Mandate public reporting on the use and outcomes of these applications.

**Senator Batters:** Thank you.

**Senator Miville-Dechêne:** In the last panel, some Indigenous people said that we shouldn't open this bill to other marginalized populations. You're speaking here for disabled people. What do you think?

**Ms. Brayton:** The rate of disability among Indigenous women is about 40%. It's higher than it is for White women. It's about the highest that you could imagine.

I really appreciated the way the other panellists spoke to this issue. I completely understand why we start with Indigenous people.

However, I think DAWN Canada comes at our work from an intersectional perspective, and that means we're always talking about who's at the margins.

I don't want to take anything away from the priority for Indigenous people, but I do think it's quite clear, again, that when we want to interpret who we are talking about, it's important to understand that 40% of Indigenous women live with a disability, and that's a broad range of disabilities.

**Senator Miville-Dechêne:** How could those inmates be helped with community groups? We're talking about women who are suffering a lot and perhaps in need of acute care. The bill says they can be transferred to community resources. What do you think of that?

**Ms. Brayton:** The opportunity to be supported by your community, particularly for Black and Indigenous women, becomes quite important. We're talking about cultural safety and another layer of need to be considered.

communautaires admissibles. Les dirigeants du SCC ne peuvent pas rester les bras croisés; ils doivent agir, et s'ils ne le font pas, ils doivent être rappelés à l'ordre.

La quatrième recommandation concerne les recours judiciaires en cas d'application discriminatoire des peines : garantir le financement de l'aide juridique afin que les femmes marginalisées puissent avoir accès à ce type de recours. Exiger des tribunaux qu'ils tiennent compte du racisme systémique, des traumatismes causés par la colonisation, et du handicap lorsqu'ils évaluent si les actions du SCC étaient oppressives ou discriminatoires. Rendre obligatoire la publication de rapports concernant les résultats de ce type de demandes.

**La sénatrice Batters :** Je vous remercie.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Dans le dernier groupe de témoins, certains invités autochtones ont déclaré que le gouvernement ne devrait pas étendre la portée du projet de loi S-205 à d'autres populations marginalisées. Vous vous exprimez ici au nom des personnes handicapées. Qu'en pensez-vous?

**Mme Brayton :** Le taux d'invalidité chez les femmes autochtones s'élève à environ 40 %, ce qui est considérablement plus élevé que chez les femmes blanches. À vrai dire, il s'agit du taux le plus élevé que l'on puisse imaginer.

J'ai vraiment apprécié la manière dont les autres invités ont abordé cet enjeu. Je comprends tout à fait les raisons qui nous poussent à commencer par la question des discriminations envers les peuples autochtones.

Toutefois, je pense que DAWN Canada aborde notre travail dans une perspective intersectionnelle, ce qui signifie qu'il est toujours question des personnes marginalisées.

Je ne veux en aucun cas minimiser la priorité accordée aux peuples autochtones, mais je pense qu'il est tout à fait clair, encore une fois, que lorsque nous voulons interpréter de qui nous parlons, il est important de réaliser que 40 % des femmes autochtones sont aux prises avec une forme ou une autre de handicap.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Comment les groupes communautaires pourraient-ils aider ces détenues? Nous parlons ici de femmes qui souffrent énormément et qui ont peut-être même besoin de soins intensifs. Le projet de loi S-205 prévoit qu'une détenue dans cette situation puisse avoir accès à différentes ressources communautaires. Qu'en pensez-vous?

**Mme Brayton :** La possibilité d'être soutenue par sa communauté, en particulier pour les femmes noires et autochtones, devient très importante. Nous parlons ici de sécurité culturelle, ainsi que différents aspects à prendre en considération.

Again, I mentioned we're doing this research to develop new standards for prisons. One of the things we know — from other work DAWN Canada has done — is how important peer support is to anyone who is at the margins. Linking the community connection to what it really represents, which is to be with your peers and your people, is the point I'd stand on there.

As I said, there are a lot of different areas we have to look at, but starting with these changes in the legislation and seeing from there how this will evolve, in consultation with communities who are most affected, is the best way forward.

**Senator Prosper:** Thank you so much to the witnesses. It's good to see you again, Ms. Marshall.

**Ms. Marshall:** Thank you.

**Senator Prosper:** By the way, I love your glasses. I have a question for you, Ms. Marshall. You provided testimony on a term you note, "deep trauma," from your experience and your work, noting, in part, colonial history, residential schools and a number of other factors that contribute to that term "deep trauma." You also got into words like "transparency." Of particular note, there is something that you mentioned I'd like you to expand upon, if you don't mind. You referenced accountability with dignity. I'm hoping you can further elaborate on what that means, from your perspective. Thank you.

**Ms. Marshall:** Thank you.

When we talk about transparency, we don't have a lot of access to information on how many Indigenous people are in the SIU units. We have some general statistics, but we're not able to see exactly the impact that they had on those individuals.

If we want to do it with dignity, we really need to investigate individually what that impact was and how we can help humanize the process. Right now, they say 15 days is equivalent to torture. How many of our people have suffered that? How do we maintain dignity and support with what the SIUs were intended for, providing that we still have humanity for people in those units?

**Senator Prosper:** Thank you.

Je répète que nous menons cette recherche afin d'élaborer de nouvelles normes pour les établissements correctionnels. L'un des éléments dont nous avons maintenant conscience, grâce à d'autres travaux réalisés par DAWN Canada, c'est l'importance du soutien par les pairs pour toute personne en marge de la société. Je tiens à souligner l'importance de relier le lien communautaire à ce qu'il représente réellement, c'est-à-dire être avec ses pairs et son entourage.

Comme je l'ai dit, il y a beaucoup de domaines différents à examiner, mais nous devons commencer par des changements législatifs de ce type, puis analyser comment la situation évolue. Par ailleurs, nous devons continuer de mener des consultations auprès des communautés les plus affectées par ce type d'enjeux.

**Le sénateur Prosper :** Je tiens tout d'abord à remercier tous nos invités. Madame Marshall, je suis ravi de vous revoir.

**Mme Marshall :** C'est moi qui vous remercie.

**Le sénateur Prosper :** Au fait, j'adore vos lunettes. J'ai une question à vous poser, madame Marshall. Vous avez employé le terme « traumatisme profond », en vous basant sur votre expérience et votre travail, en mentionnant notamment l'histoire coloniale, les pensionnats autochtones, ainsi qu'un certain nombre d'autres éléments. Vous avez également utilisé des termes tels que « transparence ». Je voudrais notamment vous demander de développer un point que vous avez mentionné, si vous le permettez. Enfin, vous avez fait référence à la notion de « responsabilité dans la dignité ». J'aimerais que vous nous expliquiez plus en détail ce que cela signifie, de votre point de vue. Merci.

**Mme Marshall :** Je vous remercie.

En matière de transparence, je tiens à rappeler que nous n'avons pas beaucoup accès à l'information sur le nombre de détenus autochtones ayant été transférés au sein d'une unité d'intervention structurée. Nous disposons de quelques statistiques d'ordre général, mais nous ne sommes pas en mesure d'évaluer de manière précise l'impact de ce type d'unités sur les détenus.

Si nous voulons agir avec dignité, nous devons vraiment examiner à l'échelle individuelle l'impact des unités d'intervention structurée, et chercher les moyens d'humaniser ce type d'intervention. À l'heure actuelle, on dit que 15 jours équivalent à une forme de torture. Combien de nos concitoyens ont subi ce genre de mauvais traitements? Comment pouvons-nous préserver la dignité de chaque détenu, tout en soutenant l'objectif initial des unités d'intervention structurée?

**Le sénateur Prosper :** Je vous remercie.

[Translation]

**Senator Oudar:** First of all, thank you both. I think that today, we're seeing some angles that are very relevant to our work. I'm pleased to have your expertise, both of you. I had some questions specifically about legal representation by counsel within 48 hours. In clause 5 of the bill, at section 33, it says that there is a 48-hour limit for placement in a structured intervention unit without judicial authorization.

However, for the judicial oversight provided for in section 33 to be effective, the detainee must be able to be represented by counsel before the Superior Court.

We know that the majority of people incarcerated in federal penitentiaries don't have the means to retain a lawyer. Institutions are often far away from urban centres. Correctional legal aid varies considerably from province to province. I'd like to hear what you have to say about the precedents in our legislation, for example, the Youth Criminal Justice Act or the Criminal Code, which, in section 46.3, provides for the ex officio designation of a lawyer when a person's liberty is at stake. Bill S-205 does not include a similar provision.

How can we guarantee people access to legal counsel in these circumstances, within the 48-hour period provided for in section 33 of clause 5? How can this right be applied to inmates who are in more vulnerable situations, as you both mentioned? How can we specifically ensure that they are better protected in the bill?

**Ms. Brayton:** Thank you for the question. In fact, in my recommendations, I emphasized the importance of having representation by counsel. I very much appreciate you mentioning that it is not yet clear in this bill. I completely agree that this is an aspect of this that must be addressed, precisely because the possibility of having legal counsel, as you mentioned, is virtually impossible for some people. That leaves them in a situation where their rights are not protected. Apart from that, I agree with you that it's important and that it's an aspect of this legislation that needs to be addressed. Thank you again for the question.

**Senator Oudar:** Thank you for that. Ms. Marshall, did you hear that correctly?

The question I asked earlier was about the application of clause 5 of the bill, which provides in section 33 a 48-hour limit for placement in a structured intervention unit without judicial authorization. In Bill S-205, unlike other precedents in our body of law, there is no provision for the ex officio designation of counsel when a person's liberty is at stake. I'd like to hear your thoughts on that.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** D'abord, merci à vous deux. Je pense qu'aujourd'hui, on voit des angles qui sont fort pertinents pour nos travaux. Je suis contente d'avoir vos expertises à toutes les deux. J'avais des questions portant plus particulièrement sur la représentation juridique par avocat dans le délai de 48 heures. À l'article 5 du projet de loi, au paragraphe 33, on indique qu'il y a une limite de 48 heures pour le placement en unité d'intervention structurée sans autorisation judiciaire.

Cependant, pour que la surveillance judiciaire prévue au paragraphe 33 soit effective, la personne détenue doit pouvoir être représentée par un avocat devant la Cour supérieure.

On sait que la majorité des personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux n'ont pas les moyens de retenir un avocat. Les établissements sont souvent loin des centres urbains. L'aide juridique en matière correctionnelle varie considérablement d'une province à l'autre. J'aimerais vous entendre sur les précédents qu'il y a dans nos lois, par exemple, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ou le Code criminel, qui, à l'article 46.3, prévoit la désignation d'office d'un avocat lorsque la liberté d'une personne est en jeu. Le projet de loi S-205 ne prévoit pas de disposition semblable.

Comment peut-on garantir aux personnes un accès à un avocat dans ces circonstances, dans le délai de 48 heures prévu au paragraphe 33 de l'article 5? Comment peut-on mettre en pratique ce droit face à des détenus qui sont dans des situations plus vulnérables, comme vous l'avez mentionné toutes les deux? Comment peut-on précisément s'assurer de les protéger davantage dans le projet de loi?

**Mme Brayton :** Merci pour la question. Justement, dans mes recommandations, j'avais souligné l'importance d'avoir une représentation par un avocat. J'apprécie beaucoup que vous mentionniez que ce n'est pas encore clair dans ce projet de loi. Je suis complètement d'accord pour dire que c'est un aspect de cela qui doit être abordé, justement parce que la possibilité d'avoir un avocat, comme vous le mentionniez, est quasiment impossible pour certaines personnes. Cela les laisse dans une situation où leurs droits ne sont pas protégés. À part cela, je suis d'accord avec vous pour dire que c'est important et que c'est un aspect de cette loi qui doit être abordé. Je vous remercie encore pour la question.

**La sénatrice Oudar :** Merci pour votre réponse. Madame Marshall, est-ce que vous avez bien entendu?

La question que j'ai posée tout à l'heure portait sur l'application de l'article 5 du projet de loi, qui prévoit à son paragraphe 33 une limite de 48 heures pour le placement en unité d'intervention structurée sans autorisation judiciaire. Dans le projet de loi S-205, contrairement à d'autres précédents dans notre corpus législatif, il n'y a pas de possibilité d'avoir une disposition prévoyant la désignation d'office d'un avocat

How can the detained person be assured that they can have access to a lawyer within 48 hours, and how can that become an accessible practice for the most vulnerable inmates in the situations you have described today?

[English]

**Ms. Marshall:** Thank you. From what I understand, the group that oversees legal counsel for those individuals is often short-staffed, so access to legal counsel is even less possible in many cases because of that shortage.

We know that internal grievance systems often fail. Judicial oversight will help bring transparency. For Indigenous prisoners who are placed in restrictive environments, without that meaningful recourse, we have to have a safeguard essential. I'm not sure how that relates to the specifics of the act, but we should be able to maintain a fully staffed opportunity for people to get that legal help. Not having that is more restrictive and imposes on Indigenous Peoples than mainstream.

[Translation]

**Senator Oudar:** Thank you for your answer about assistance. My question was also about the legislative provisions that should or should not be in the bill. One of the recommendations, according to Ms. Brayton, is that it should be part of the act, as it is also found in the Youth Criminal Justice Act or in section 46.3 of the Criminal Code, that a person be entitled to the benefit of legal assistance, especially when dealing with populations and individuals who are in a situation of extreme vulnerability. It can become really essential to be able to count on someone's presence to feel supported and assisted in their efforts.

I understand from your answer that there is also a question of resource availability, and I'm well aware of that, but do you think the act should contain amendments that should be enshrined?

[English]

**Ms. Marshall:** Yes, I agree that it should include provisions that implore the system to provide access to that legal counsel, such as in the Young Offenders Act. I don't want it to be at the

lorsque la liberté d'une personne est en jeu. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Comment peut-on garantir à la personne détenue qu'elle peut avoir accès à un avocat dans les 48 heures et comment cela peut-il devenir une pratique accessible pour les détenus les plus vulnérables dans les situations que vous avez décrites aujourd'hui?

[Traduction]

**Mme Marshall :** Merci. D'après ce que j'ai compris, le groupe qui supervise l'aide juridique pour les détenus placés en unités d'intervention structurée doit souvent composer avec une pénurie de personnel, ce qui complique évidemment les services auxquels les détenus ont pourtant droit.

Nous savons que les systèmes internes de règlement des griefs échouent souvent. La surveillance judiciaire contribuera à instaurer davantage de transparence. En ce qui concerne les détenus autochtones qui sont placés dans des environnements restrictifs, sans recours significatif, nous devons disposer d'une protection essentielle. Je ne sais pas exactement comment cela s'applique aux dispositions spécifiques de la loi, mais nous devrions être en mesure de maintenir une équipe complète pour permettre aux gens d'obtenir cette forme d'aide juridique. En réalité, le fait de ne pas disposer d'une aide juridique suffisante contribue à marginaliser les détenus autochtones par rapport à la population carcérale générale.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** Merci pour votre réponse au sujet de l'aide. Ma question portait aussi sur les dispositions législatives que doit ou non contenir le projet de loi. L'une des recommandations, selon Mme Brayton, est qu'il faudrait que cela fasse partie de la loi, comme on le retrouve également dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents ou encore à l'article 46.3 du Code criminel, qu'une personne puisse bénéficier d'office de l'assistance d'un avocat, surtout lorsqu'on se retrouve face à des populations et à des personnes qui sont dans une situation de vulnérabilité extrême. Cela peut devenir vraiment essentiel de pouvoir compter sur la présence de quelqu'un pour se sentir soutenu et assisté dans ses démarches.

Je comprends de votre réponse qu'il y a aussi une question de disponibilité des ressources, et j'en suis bien consciente, mais pensez-vous que la loi doit contenir des amendements qui devraient être enchâssés?

[Traduction]

**Mme Marshall :** Oui, je suis d'accord pour dire qu'il devrait inclure des dispositions qui exigent du système qu'il donne accès à cet avocat, comme dans la Loi sur les jeunes contrevenants. Je

cost of the whole bill, but I think that would be something that could definitely be considered.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** Thank you.

**Ms. Brayton:** I have a similar feeling. I agree, but I can't delay this bill either. But I really appreciate that reflection.

[*English*]

**Senator Pate:** Thank you both for the many decades of work that each of you has done.

I would first like to hear more from you, Ms. Marshall. I recall the partnership that was attempted so that your organization could get a section 81 agreement. Can you talk more about the roadblocks that corrections put up? In that context, there was and remains a clear need. There was a great plan and partnership that, as I recall, you put forward.

The provisions that are now in clause 9, my read — though I am more interested in yours — is that once you put in the proposal, maybe 15 years ago, I do not recall an exact time, the responsibility then would have shifted to corrections to establish why you couldn't do it, as opposed to just saying no and dictating.

Could you talk more about the roadblocks that were put up to you trying to provide that — maybe what they were and whether they continue? I am not up to speed on what has happened in the past decade.

**Ms. Marshall:** When we first approached the opportunity to submit a proposal, we went to our leadership at the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs. We asked for their support in developing a model that would include the Elizabeth Fry Society of Cape Breton.

The model proposed that Elizabeth Fry would provide the location, training and building oversight with respect to security, the beds, et cetera, which we would rent from them.

When we submitted the proposal, we were turned away because they said if we were going to follow the idea of self-determination, it would have to be only the Mi'kmaq Legal Support Network submitting the proposal without having a non-Indigenous organization be so involved in it.

ne veux pas que cela se fasse au détriment de l'ensemble du projet de loi, mais je pense que c'est une mesure qui pourrait certainement être envisagée.

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** Merci.

**Mme Brayton :** J'ai à peu près le même sentiment. Je suis d'accord, mais je ne peux pas retarder ce projet de loi non plus. J'apprécie toutefois beaucoup cette réflexion.

[*Traduction*]

**La sénatrice Pate :** Merci à vous deux pour toutes ces années de travail que vous avez accomplies chacun de votre côté.

Madame Marshall, je vais commencer par vous. Je me souviens du partenariat qui a été tenté afin que votre organisation puisse obtenir un accord au titre de l'article 81. Pourriez-vous nous en dire plus sur les obstacles mis en place par les services correctionnels? Dans ce contexte, il y avait et il y a toujours un besoin évident. Si je me souviens bien, vous aviez proposé un excellent plan, ainsi que la mise en place de partenariats avec toutes les parties concernées.

Les dispositions qui figurent actuellement à l'article 9, selon mon interprétation — même si je m'intéresse davantage à la vôtre —, stipulent qu'une fois la proposition présentée, il y a une quinzaine d'années, la responsabilité incombait alors aux services correctionnels de déterminer pourquoi vous ne pouviez pas le faire, plutôt que de simplement imposer une décision de manière unilatérale.

Pourriez-vous nous en dire plus sur les obstacles qui vous ont été imposés tout au long de votre démarche, et si ce type d'obstacles persistent à ce jour? En toute honnêteté, je ne suis pas au courant de ce qui s'est passé au cours de la dernière décennie.

**Mme Marshall :** Lorsque nous avons voulu pour la première fois présenter une proposition, nous avons demandé aux dirigeants de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse de nous donner un coup de pouce pour mettre au point un modèle auquel participerait la Société Elizabeth Fry du Cap-Breton.

Selon ce modèle, la Société Elizabeth Fry fournirait les installations et elle s'occuperait de la formation et de la surveillance sur les lieux — la sécurité, les lits, etc. —, dont nous aurions été locataires.

Notre proposition a cependant été refusée. On nous a dit que, dans une perspective d'autodétermination, le Mi'kmaq Legal Support Network devrait être le seul à la soumettre, qu'aucun organisme non autochtone ne devait y collaborer autant.

Unfortunately, we don't have the experience that Elizabeth Fry has in maintaining and operating a correctional facility. They have halfway house beds. We would have heavily relied on their instruction, experience and training on how we would be able to do it.

In addition, when we went to the Assembly of Nova Scotia Mi'kmaq Chiefs, there wasn't an agreement on which community should take responsibility for where the location would be held. Elizabeth Fry had a building that was not far from the Membertou location, where we could access Elders, opportunities for ceremonies, traditions and meaningful cultural experiences to be brought to the building.

They felt that it should have been on the community. We weren't prepared at that time, logistically, to find a location in community, nor did we have the experience in operating and working with Correctional Service Canada to maintain what they were looking for.

We did resubmit it with less participation, but we could not eliminate Elizabeth Fry — we really needed their experience — and it still wasn't accepted.

Currently, the Nova Scotia Native Women's Association is looking to work again with Elizabeth Fry in the location they share in downtown Sydney to provide the possibility for bail beds, halfway house beds or a section 81. We haven't given up on it yet.

There was also another application by Millbrook First Nation and one of the Crown attorneys of Nova Scotia and Elder Dale Sylliboy to provide a section 81 facility in the community of Millbrook. Far more details need to be worked out before they can submit the final proposal.

**Senator Pate:** If I may, my understanding was that the idea was that, no matter how the partnership worked, it would be self-governing in the sense that your organization or the community would take over.

Is there anything in Bill S-205 that you see that would interfere with your ability to develop the plans that you have in place or that Millbrook would like to develop?

**Ms. Marshall:** I don't think so specifically because they are Correctional Service Canada regulated, unless it is changing the legislation in how or the role and providing more autonomy for

Malheureusement, lorsqu'il s'agit d'entretenir et d'exploiter un établissement correctionnel, notre organisme n'a pas autant d'expérience que la Société Elizabeth Fry, qui a des maisons de transition. Nous aurions beaucoup fait appel à ses enseignements, à son expérience et à sa formation pour déterminer comment procéder.

De plus, lorsque nous nous sommes adressés à l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, il n'y avait aucun accord quant à la communauté qui devrait être responsable de l'emplacement retenu. Or, la Société Elizabeth Fry avait un immeuble dans les environs de Membertou, ce qui aurait permis de faire venir des anciens, d'organiser des cérémonies, de célébrer des traditions et de vivre des expériences culturelles enrichissantes à même les installations.

Les gens de l'assemblée estimaient que le site aurait dû se trouver dans la communauté. Logistiquement parlant, nous n'étions pas préparés à ce moment-là à en trouver un sur le territoire de la communauté. Nous n'avions pas non plus l'expérience nécessaire pour gérer le tout en collaborant avec Service correctionnel Canada de manière à préserver les conditions requises.

Nous avons soumis une nouvelle demande, qui réduisait la participation de la Société Elizabeth Fry. Nous ne pouvions pas carrément écarter la société, car nous avons besoin de son expérience. Malgré tout, la demande n'a pas été acceptée.

En ce moment, la Nova Scotia Native Women's Association cherche de nouveau à faire équipe avec la Société Elizabeth Fry, dans les installations qu'elle partage au centre-ville de Sydney, afin de fournir des places pour personnes en liberté sous condition ou en maison de transition, ou dans le cadre d'un accord aux termes de l'article 81. Nous avons encore bon espoir de réussir.

Il y a également un autre projet, de la part de la Première Nation de Millbrook, d'un procureur de la Nouvelle-Écosse et de Dale Sylliboy, un ancien, en vue d'ouvrir à Millbrook un établissement soumis à un accord aux termes de l'article 81. Cependant, il reste encore beaucoup de détails à régler avant que la demande définitive soit soumise.

**La sénatrice Pate :** Si je peux me le permettre, j'ai cru comprendre que l'idée, c'était que peu importe la forme du partenariat, ce serait un projet autodéterminé en ce sens que votre organisme ou la communauté prendrait la relève.

À vos yeux, y a-t-il quoi que ce soit dans le projet de loi S-205 qui vous empêcherait de concrétiser vos projets ou ceux de la Première Nation de Millbrook?

**Mme Marshall :** À moins que des modifications soient apportées à la loi au sujet du fonctionnement ou du rôle, en donnant davantage d'autonomie à la communauté lorsqu'il s'agit

the community to build, design and implement the section 81 facilities.

I'm not learned enough about the bill to specifically say what adaptations or changes could be made.

**Senator Pate:** In terms of the same issues for you in terms of work that you have been doing — I know it has often been in partnership. In fact, some of the first challenges to the use of segregation in prisons designated for women were done in partnership with DisAbled Women's Network of Canada and the Native Women's Association. Is there anything in this bill that you would see precluding the types of approaches that either Ms. Marshall or your organization would like to undertake for your particular group populations?

**Ms. Brayton:** Thank you, Senator Pate.

No. I met recently with a woman from the Nova Scotia Native Women's Association at a conference in Montreal. It is nice to hear that you are working with them, Ms. Marshall.

This is a comprehensive piece of legislation. Senators have raised interesting and important questions. The most important pieces have been covered by this legislation. In DAWN Canada's case, we don't do direct service. For us, it is to focus on ensuring that the right community organizations for Indigenous, Black and other women from the community are provided.

In the example of a project that we're working on right now — Elizabeth Fry is one of our partners in this work — we have been looking at some of the best practices, including peer support groups going on both inside and post-incarceration, and how important those are.

I don't think that needs to be covered in the legislation, but the larger conversation we heard from the first panel and from Ms. Marshall — and I have heard it from other community members we work with — is to understand that connection is critical to healing and moving beyond the experience of correctional services, which in so many cases has been an unjust situation to begin with. Moving past that requires a lot of support but also understanding that it requires healing.

That might seem counterintuitive to people who see Correctional Service Canada as an appropriate response, but from our perspective, everything that is in here and many of the things discussed, particularly by our Indigenous colleagues, have been really important.

de bâtir, de concevoir ou d'ouvrir des installations selon une entente aux termes de l'article 81, rien de précis, non, car tout est régi par Service Correctionnel Canada.

Je ne suis pas assez au fait de la teneur du projet de loi pour me prononcer sur les adaptations ou les modifications précises qui s'imposeraient.

**La sénatrice Pate :** Pour ce qui est des mêmes problèmes que ceux que vous avez rencontrés dans votre travail — je sais qu'il s'agit souvent de partenariats —, l'un des premiers recours relativement à l'isolement dans les prisons conçues pour les femmes a été intenté conjointement par le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada et l'Association des femmes autochtones. Selon vous, y a-t-il quoi que ce soit dans ce projet de loi qui empêcherait l'adoption d'approches comme celles qu'emploient votre organisme ou celui de Mme Marshall auprès des groupes démographiques auxquels vous vous intéressez?

**Mme Brayton :** Merci, madame la sénatrice.

Non. Dernièrement, à Montréal, j'ai rencontré une femme de l'Association des femmes autochtones de la Nouvelle-Écosse à l'occasion d'un colloque. Je me réjouis d'apprendre que vous travaillez avec cet organisme, madame Marshall.

Il s'agit d'un projet de loi exhaustif. Les sénateurs ont posé des questions aussi intéressantes que pertinentes. La mesure législative couvre le principal. En ce qui concerne le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, nous ne fournissons pas de services directs. Pour nous, il s'agit de faire appel aux bons organismes communautaires axés sur les femmes, notamment les Autochtones et les Noires.

Prenons par exemple un projet que nous préparons actuellement, en partenariat entre autres avec la Société Elizabeth Fry. Nous nous penchons sur les pratiques exemplaires, dont les groupes de soutien par les pairs pendant et après l'incarcération. Ces groupes font toute la différence.

Cependant, je ne pense pas que c'est nécessaire qu'il en soit question dans le projet de loi. Globalement, ce qu'ont dit les membres du premier groupe de témoins et Mme Marshall, à l'instar de personnes avec qui nous travaillons, c'est qu'il faut prendre conscience que pour guérir et tourner la page sur l'expérience des services correctionnels, qui découle d'ailleurs bien souvent d'une situation injuste, les attaches sont incontournables. Tourner la page nécessite beaucoup de soutien, certes, mais soyons conscients que cela suppose également de panser ses blessures.

Quand on considère que la solution appropriée passe par Service correctionnel Canada, l'idée peut sembler contre-intuitive, mais selon nous, tout ce dont il est ici question et beaucoup des sujets abordés, en particulier par nos collègues autochtones, sont vraiment très importants.

**Senator Simons:** First, Ms. Marshall, I have to say, as a Paula, I do not meet many other Paulas, and I feel it incumbent upon me to say what a great name you have.

My question is actually for Bonnie. Ms. Brayton, you spoke about the challenges for women who are dealing with mental health disabilities in segregation, whether that is fetal alcohol spectrum disorder, bipolar and so on. However, I imagine that being in a structured intervention unit is more difficult if you have a physical disability, whether that is with your vision, hearing, mobility and so on. Could you talk about what it is like in a structured intervention unit for someone who is physically disabled?

**Ms. Brayton:** Thank you for the question. I mentioned earlier the case of a woman who was forced to sleep on the floor. To the whole question of accessibility and disability itself, the Convention on the Rights of Persons with Disabilities clearly says that disability is an evolving concept. Many people would think of somebody with multiple sclerosis, or MS, as technically having a disability, but it is still considered a chronic illness. Canada has the highest rates of MS, for example, and 80% of those people are women.

The whole question of how we think about accommodation is important. When we talk about why we're developing these standards, it is because of something else that many of you probably know, which is that a lot of human rights complaints at the federal level come from prisons, and they come from prisons for a very good reason: because of those intersecting discriminatory things we have heard so much about today. We have enough evidence to show that there are problems with accessibility with many different things, and part of it is a remedy like this one and part of it may be coming forward in some of the legislation that the Accessible Canada Act will bring forward. The disability community is fairly sophisticated now in terms of what we understand our role to be. It will take until 2040 for the Accessible Canada Act to be fully implemented, but it is an opportunity to change this country, not because it is enforceable but because of the kinds of conversations it's started and recognition it has brought through the federal government.

**Senator Clement:** Thank you both for being here and for your work. Thank you, Ms. Marshall, for your work and for your mothering. It is remarkable. Thank you for that. That is a lot of work and mothering.

My question is for Ms. Brayton. It is because of the question that Senator Batters asked in the first panel and Senator Miville-Dechêne asked this time.

**La sénatrice Simons :** Tout d'abord, madame Marshall, j'avoue qu'en tant que Paula, je ne rencontre pas beaucoup d'homonymes, alors je pense que je me dois de vous dire à quel point vous avez un prénom magnifique.

Ma question s'adresse à Mme Brayton. Vous avez parlé des problèmes que vivent, lorsqu'elles sont en isolement, les femmes qui ont des troubles de santé mentale — trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, trouble bipolaire, etc. J'ai l'impression par contre qu'être dans une unité d'intervention structurée est plus difficile quand on a un handicap physique — troubles de la vue, de l'ouïe, de la mobilité et ainsi de suite. À quoi ressemble la vie en unité d'intervention structurée pour quelqu'un qui a un handicap physique?

**Mme Brayton :** Je vous remercie de cette question. J'ai parlé tantôt d'une femme qui avait dû dormir par terre. Pour ce qui est de la question de l'accessibilité et des handicaps en tant que tels, de manière générale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées précise noir sur blanc que le handicap est un concept en évolution. Beaucoup de gens pensent que quelqu'un qui est atteint de sclérose en plaques a techniquement un handicap, alors que c'est plutôt considéré comme une maladie chronique. Le Canada a ainsi la proportion la plus élevée de personnes atteintes de cette maladie, et 80 % d'entre elles sont des femmes.

L'approche par rapport aux accommodements fait la différence. Si nous sommes en train de définir des normes, c'est pour une autre raison que beaucoup d'entre vous connaissent probablement, c'est-à-dire que, dans la sphère fédérale, beaucoup de plaintes relatives aux droits de la personne viennent des prisons, et ce n'est pas pour rien : c'est à cause des facteurs de discrimination cumulables dont il a tant été question aujourd'hui. C'est prouvé, il y a des problèmes d'accessibilité à divers chapitres, et pour les régler, il faut entre autres apporter des correctifs comme ceux dont traite le projet de loi et attendre des mesures qui seront appliquées grâce à la Loi canadienne sur l'accessibilité. La population handicapée a maintenant une perception assez précise du rôle qu'elle joue. Il faudra attendre jusqu'en 2040 pour que la Loi canadienne sur l'accessibilité s'applique intégralement, mais elle ouvre néanmoins la possibilité de transformer notre pays non pas parce qu'elle a force exécutoire, mais du fait des débats auxquels elle donne lieu et de la reconnaissance du problème par le gouvernement fédéral qu'elle reflète.

**La sénatrice Clement :** Je vous remercie toutes les deux de votre présence et de votre travail. Merci, madame Marshall, de ce que vous faites et de votre sollicitude maternelle. C'est remarquable. Je vous en remercie. Vous accomplissez beaucoup de travail, avec beaucoup de sollicitude.

J'adresse ma question à Mme Brayton. Elle donne suite à celle que la sénatrice Batters a posée au premier groupe de témoins et que la sénatrice Miville-Dechêne a posée cette fois-ci.

There is an awkwardness for me around this because I am very sensitive to marginalized communities being pitted against each other for resources.

**Ms. Brayton:** Me too.

**Senator Clement:** I know. You were quite elegant in your response in saying we need to prioritize with this bill. The intersectionality around disability and Indigenous women, the 40%, that needs to be said, and you've repeatedly said that once we've targeted Indigenous communities, then we can look at the rest.

When I go to Collins Bay, and I have often been, and speak to the Black men there, the Black prisoners, they always say to me, "You know, Bernadette, we want the best for our Indigenous brothers, right? We want them to get priorities."

They just want to be included. These marginalized groups are not fighting one another. They want the best for one another. Would you say that is true when you speak to Black women?

**Ms. Brayton:** DAWN Canada has been working since 2020 on an initiative we call Root Resilience, Root Change, Root Justice. We linked it to the special development goals of the UN and the National Action Plan to End Gender-based Violence, and it comes from the connections we've made because we are an intersectional human rights organization. We don't just talk about disability or women. We've made a clear commitment to that and changed our mission statement to reflect that.

The two senior staff people I have are my Director of Indigenous Initiatives, who is an Indigenous woman, and my Director of Black Community Initiatives, who is a Black woman. I hold very strongly to the idea that, within those of us who are marginalized, the most important thing we must do is root our resilience. I do believe that movement is one that requires respecting who is at the furthest margin, though.

That struggle continues for DAWN. When we talk in larger spaces to women, we have to remind them that 30% of women in Canada live with a disability. That is the statistic — one third of all women in this country. If you are not practising, doing your work and including women with disabilities, then you need to make some adjustments. The larger conversation we need to start to have — and Canada, I think, is the best place to have it — is around the fact that human rights have evolved a great deal but the treaties have not. They siloed us, and they were important. All the treaties are important. The Convention on the Elimination

Je suis mal à l'aise dans ce dossier parce que je suis très sensible au fait qu'on oblige les groupes marginalisés à se battre pour les mêmes ressources.

**Mme Brayton :** Je le suis moi aussi.

**La sénatrice Clement :** Je sais. Vous avez fait preuve de beaucoup d'élégance dans votre réponse lorsque vous avez dit que, dans le contexte de ce projet de loi-ci, il faut définir des priorités. L'intersectionnalité entre les personnes handicapées et les femmes autochtones se chiffre, disons-le, à pas moins de 40 %. Vous l'avez dit à plusieurs reprises : une fois qu'on se sera occupé des populations autochtones, on pourra passer au reste.

Lorsque je vais à Collins Bay, et j'y suis allée souvent, et que je parle aux Noirs, aux détenus noirs, ils me disent toujours : « Vous savez, Bernadette, nous voulons ce qu'il y a de mieux pour nos frères autochtones, d'accord? Nous voulons qu'ils soient prioritaires. »

Ils veulent simplement être pris en compte. Les groupes marginalisés ne se battent pas entre eux. Ils veulent leur bien mutuel. À la lumière de vos discussions avec des Noires, diriez-vous que c'est vrai?

**Mme Brayton :** Au Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, nous travaillons depuis 2020 sur une initiative que nous appelons Enraciner la résilience, enraciner le changement, enraciner la justice, qui est rattachée aux objectifs spéciaux pour le développement, des Nations unies et au Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, tout en s'appuyant sur les liens que nous avons établis en tant qu'organisme intersectionnel de défense des droits de la personne. Nous ne nous intéressons pas seulement aux femmes ou aux handicaps. Nous avons pris un engagement ferme à ce chapitre. Nous avons d'ailleurs revu notre énoncé de mission en conséquence.

Nos deux cadres supérieures en cause sont la directrice des initiatives autochtones, qui est Autochtone, et la directrice des initiatives des communautés noires, qui est Noire. Je suis absolument convaincue que pour les personnes marginalisées, comme moi, le principal consiste à enraciner notre résilience. Je considère cela dit que ce mouvement suppose le respect des personnes qui sont le plus exclues de la société.

D'ailleurs, pour le réseau, le combat se poursuit. Lorsqu'on s'adresse aux femmes dans de grandes tribunes, il faut rappeler que 30 % des femmes au Canada vivent avec un handicap. C'est la vraie statistique : le tiers de toutes les femmes au pays. Si on n'accomplit pas son travail en tenant sciemment compte des femmes handicapées, alors il faut apporter des ajustements. Un grand débat de société s'impose — et je trouve que le Canada est le meilleur endroit où le tenir — sur le fait que les droits de la personne ont beaucoup évolué, mais pas les traités. Chaque groupe est ainsi géré au cas par cas. Tous les traités sont

of All Forms of Discrimination against Women, or CEDAW, is important. The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, is important. The Committee on the Rights of Persons with Disabilities, or CRPD, is important. But it creates huge barriers for those of us who live with those intersections because we have to be everywhere.

I have heard the Prime Minister speak a lot about resilience, and I have heard more people beginning to understand that, even in the context of Canada in this larger trade situation and our resilience. I appreciate you bringing that up, recognizing that DAWN considers this to be an extremely important aspect.

In 2020, DAWN Canada made a clear commitment to truth and reconciliation. Our logo was redesigned. She is a beautiful hummingbird, and she was designed by an Indigenous graphic design company. These are symbols, but investing in leadership is more than a symbol, right? That is the future face of DAWN Canada. That is where I take great pride in the fact that I was recognized earlier for the work that DAWN Canada has been doing for many years because women with disabilities have always been at the margins. We understand more profoundly than any other community that it has to include everyone and we can leave no one behind.

**The Chair:** Thank you to both witnesses for coming this evening. On behalf of my colleagues in the Senate, we thank you for your presence and insights and for sharing your experience and advice with the committee this evening.

I should mention that all three witnesses on the first panel and Ms. Marshall, for a variety of reasons, had been rescheduled three times. I'm happy we did not have to reschedule.

**Ms. Marshall:** We were happy to come this time, yes.

**The Chair:** Thank you, Ms. Marshall and Ms. Brayton, for your advice here tonight. Thank you for helping the committee in its work.

(The committee adjourned.)

importants. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est importante. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est importante. Le Comité des droits des personnes handicapées est important. Cependant, dans ce contexte, les gens parmi nous qui vivent à l'intersection de divers facteurs de discrimination se heurtent à d'énormes obstacles, car ils doivent intervenir sur tous les fronts.

Le premier ministre parle souvent de résilience, et selon ce que j'entends, de plus en plus de gens commencent à prendre conscience de cette réalité, malgré la conjoncture commerciale qui perturbe le Canada, et de notre résilience. Je vous remercie d'avoir soulevé ce point, puisque le réseau considère qu'il est absolument déterminant.

En 2020, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada s'est engagé résolument en faveur de la vérité et de la réconciliation. Nous avons revu notre logo. C'est maintenant un magnifique colibri, l'œuvre d'une entreprise de graphisme autochtone. C'est une démarche symbolique, mais investir dans une vision structurante, c'est plus que symbolique, n'est-ce pas? Voilà à quoi ressemblera le réseau. Je suis donc très fière qu'on ait souligné le travail que le réseau accomplit depuis des années, car les femmes handicapées sont depuis toujours tenues en marge de la société. Plus que n'importe quelle autre communauté, nous savons que tout le monde doit faire partie de la société. Personne ne doit en être tenu à l'écart.

**Le président :** Je remercie les deux témoins de leur présence ce soir. Au nom de mes collègues du Sénat, je vous sais gré de nous avoir fait profiter ce soir de vos réflexions, de votre expérience et de vos conseils.

Je dois préciser que la date de comparution des trois témoins du premier groupe ainsi que de Mme Marshall a dû, pour diverses raisons, être remise à trois reprises. Je suis heureux que nous n'ayons pas eu à le faire de nouveau.

**Mme Marshall :** Nous sommes ravies que cette fois-ci ait été la bonne, oui.

**Le président :** Je vous remercie, mesdames Marshall et Brayton, de vos conseils ce soir. Merci également d'avoir aidé les membres du comité dans leurs travaux.

(La séance est levée.)